2018

Rapport annuel

L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

MINING.CA

ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Représentant les membres de l'industrie minière qui s'engagent envers la durabilité, l'initiative *Vers le développement minier durable*[MD] (*VDMD*[MD]) de l'AMC est une norme primée et de classe mondiale qui encourage l'amélioration continue du rendement en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Anne Marie Toutant, présidente du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction

Anne Marie Toutant, présidente du conseil d'administration

En 2018, l'industrie minière mondiale, bien qu'instable, a continué sa remontée. Ces progrès sont les bienvenus et donnent l'occasion au Canada de maximiser sa participation aux bénéfices qui en découlent. Aujourd'hui plus que jamais, pour que le pays regagne sa position concurrentielle, il est essentiel de mettre en place des politiques et une réglementation appropriées. En 2018, de nombreux enjeux ont nécessité une attention stratégique de la part de l'Association minière du Canada (AMC) et de ses membres afin d'assurer la priorité accordée au soutien du secteur canadien des minéraux et des métaux, qui constitue l'un des plus importants contributeurs du secteur plus vaste des ressources naturelles.

À l'heure actuelle, même si notre industrie a davantage le vent dans les voiles, un certain nombre de tendances inquiétantes persistent et nécessitent la prise de mesures précises. Le Canada a longtemps profité d'une industrie des minéraux et des métaux prospère, mais il n'est pas immunisé contre la concurrence mondiale et ne peut pas tenir pour acquis les avantages et possibilités que recèle l'industrie minière pour sa population. Nous exerçons nos activités à l'échelle mondiale et devons composer avec une concurrence féroce du côté de l'investissement. Compte tenu de ces éléments, l'énoncé économique de l'automne du gouvernement fédéral contenait de bonnes nouvelles pour le secteur minier. Il comprenait, entre autres, un engagement à l'égard de l'incitatif à l'investissement accéléré, qui permettra aux sociétés minières de déduire trois fois le coût admissible des actifs nouvellement acquis pour l'exercice d'acquisition, et une prolongation sans précédent du crédit d'impôt pour l'exploration minière de cinq ans, renforçant la stabilité des investissements aux premiers stades de l'exploration minérale. Ces mesures, de pair avec le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM), paru au début de 2019, démontrent une compréhension du fait que le secteur minier est essentiel et mérite un soutien.

Bien que le PCMM et l'énoncé constituent un bon départ, il faut en faire davantage, car selon le rapport *Faits et chiffres* 2018 de l'AMC, le secteur a toujours besoin de l'aide de différents paliers de gouvernement pour accroître sa compétitivité. Le rapport a démontré que le Canada perd une partie de sa capacité à saisir de nouvelles occasions de croissance et continue de perdre des parts de marché au profit d'autres pays. Le Canada a perdu le rang qu'il occupait pour 7 des 16 produits de base pour lesquels il avait été l'un des cinq plus grands producteurs au cours des cinq dernières années et la valeur totale des projets prévus et en voie de mise en œuvre pour la période de 2018 à 2028 a diminué de 55 % par rapport à 2014, passant de 160 à 72 milliards de dollars.Le rapport *Faits et chiffres* de cette année démontre également qu'il reste beaucoup à faire pour renforcer la compétitivité de l'industrie minière canadienne à l'échelle nationale et internationale et permettre au Canada de regagner son statut de chef de file mondial dans le secteur minier.

L'AMC continue de défendre les intérêts de l'industrie et, comme l'exploitation minière comporte de nombreuses facettes, elle continue également à suivre de près l'évolution des politiques et de la

réglementation pouvant avoir une incidence sur notre secteur. L'année 2018 a été la plus occupée de l'histoire de l'AMC, qui a participé à plus de 350 rencontres avec des hauts fonctionnaires fédéraux, des parlementaires et leur équipe. Il s'agit de 50 réunions de plus qu'à la même période l'an dernier, ce qui s'explique en partie par l'intensification des relations avec le gouvernement dans le cadre des projets de loi C-69, C-49 et C-68, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, ainsi que par la nécessité de mettre en place de nouvelles approches afin de collaborer avec un Sénat beaucoup plus indépendant et actif qu'auparavant. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a de nouveau été nommé dans la liste des 100 principaux lobbyistes de 2018 du journal Hill Times.

Pierre Gratton, président et chef de la direction

L'AMC s'est surtout concentrée sur le Projet de loi C-68, *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence* et le Projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, ayant suscité de nombreuses discussions et attiré l'attention des médias tout au long de 2018 et en 2019. Le nouveau processus d'évaluation d'impact proposé dans ces projets de loi offre la possibilité d'apporter des améliorations cruciales au régime canadien d'évaluation environnementale, à condition que nous prenions les bonnes décisions. Les projets de loi C-69 et C-68 auront une incidence importante sur notre position concurrentielle. Au cours de l'année 2018 et au début de 2019, nous avions pour objectif prioritaire de rencontrer les décideurs de tous les partis politiques pour faire entendre la voix de l'industrie minière canadienne sur cet important enjeu.

Notre secteur a également été touché par le remaniement ministériel de l'été, qui comprenait plusieurs changements ayant une incidence sur notre industrie. La nomination de l'honorable Amarjeet Sohi, qui possède une solide expérience des infrastructures, au poste de ministre des Ressources naturelles, ainsi que celle de M. Paul Lefebvre, député de Sudbury, une ville associée au secteur minier, qui devient secrétaire parlementaire de M. Sohi, ont constitué de bonnes nouvelles. Messieurs Sohi et Lefebvre ont tous deux joué un rôle de premier plan dans le cadre de la Journée minière sur la colline de cette année, qui a fracassé des records au chapitre des rencontres prévues. L'AMC est également heureuse de constater que l'honorable Jim Carr se familiarise avec notre secteur dans le cadre de son nouveau poste de ministre de la Diversification du commerce international et cherche à obtenir de sa part qu'il offre une plus grande visibilité aux sociétés minières canadiennes qui espèrent livrer concurrence à l'étranger.

La décision du gouvernement fédéral de ne pas inclure de modifications clés dans le Projet de loi C-49, *Loi sur les transports au Canada*, bien que fortement soutenue par le Sénat, s'est avérée navrante. En partenariat avec d'autres expéditeurs, l'AMC a réussi à faire accepter des modifications à la *Loi sur les transports au Canada* et ainsi imposer certaines limites à la puissance du marché des compagnies de chemin de fer. Malgré son engagement à veiller à la compétitivité de notre industrie, le gouvernement n'a pas modernisé la Loi de manière à concilier les intérêts des expéditeurs et des compagnies de chemin de fer, ni à garantir la protection de nos industries, qui assurent une richesse et créent des emplois, contre le pouvoir illimité des compagnies de chemin de fer sur le marché. L'industrie minière génère plus de 50 % des revenus annuels totaux du transport ferroviaire de marchandises, en plus d'être le secteur qui transporte le plus grand volume de marchandises par voies ferroviaire et maritime. L'injustice inhérente à la législation actuelle signifie donc que le combat se poursuivra au sein du marché du transport. Au-delà de la défense des intérêts, en 2018, le travail de l'AMC en matière de durabilité a

continué de progresser et de recevoir des marques de reconnaissance. Notre initiative *Vers le développement minier durable* (*VDMD*), conçue au Canada, a continué son expansion à l'échelle internationale. Six nouveaux pays sur cinq continents, dont la Finlande, l'Argentine, le Botswana, les Philippines et, depuis mars cette année, l'Espagne, procèdent maintenant à la mise en œuvre de cette norme primée de développement minier durable. L'AMC partage librement son programme *VDMD* avec ces pays pour améliorer le rendement environnemental et social de leur industrie minière. L'initiative *VDMD* est de plus en plus reconnue, comme en témoigne notamment l'Annuaire d'action mondial pour le climat 2018, publication du Secrétariat des changements climatiques des Nations Unies, qui en présente le profil.

L'initiative *VDMD* continue d'évoluer. Cette année, un nouveau protocole d'intendance de l'eau a été ajouté et des mises à jour ont été apportées au protocole de gestion des résidus. L'AMC s'est alors engagée à intégrer toutes les recommandations fournies par son examen indépendant de la norme lancée après la brèche de la digue à déchets miniers de la mine du mont Polley. Les événements dévastateurs qui ont eu lieu au Brésil au début de 2019 nous ont rappelé à quel point la gestion des résidus miniers est importante. Il s'agit de la preuve que ces protocoles sont plus pertinents que jamais et qu'ils joueront un rôle important dans la mise en place de pratiques durables pour deux des aspects les plus importants du processus minier.

En 2018, l'AMC a également continué de participer au développement de chaînes d'approvisionnement responsables pour les métaux et les minéraux. Dans le cadre de cette initiative, l'AMC a travaillé en étroite collaboration avec ResponsibleSteel et d'autres partenaires pour faire avancer leurs travaux et s'assurer que les installations des membres de l'AMC qui participent à l'initiative *VDMD* sont bien placées pour s'intégrer harmonieusement aux chaînes d'approvisionnement de ResponsibleSteel. L'AMC a également intensifié sa collaboration avec le Responsible Jewelry Council et s'est engagée à réaliser un projet conjoint de protocole d'audit intégré qui réduira le fardeau des membres qui participent aux deux normes en réunissant les exigences d'assurance dans un seul processus.

Alors que la transition mondiale vers un avenir à faibles émissions se poursuit et que la demande pour les métaux et les minéraux qui formeront les éléments de base de cette transition ne cesse de croître, les attentes sont de plus en plus élevées pour que les matières premières proviennent de pratiques responsables. Grâce à l'investissement de 20 ans de l'AMC dans le cadre de l'initiative *VDMD* et à l'efficacité de la réglementation provinciale et fédérale en matière d'environnement, l'industrie minière canadienne est en bonne position pour devenir le fournisseur privilégié de métaux et de minéraux extraits de façon responsable dans le monde, ce qui contribue à la transition vers une économie à faibles émissions. Les réalisations de l'AMC en 2018 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative *VDMD*, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE *VDMD*

Peter Read, vice-président, Planification stratégique, Syncrude Canada Ltd

L'équipe de direction de l'initiative VDMD étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.

Peter Read, vice-président, Planification stratégique,
Syncrude Canada Ltd

Faits saillants

- Amélioration continue du rendement en matière de protocoles *VDMD* pour l'ensemble des membres, avec huit établissements qui ont remporté le Prix du leadership *VDMD*.
- Achèvement des améliorations au protocole de gestion des résidus de l'AMC, qui tiennent compte des 29 recommandations du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus.
- Élaboration du protocole d'intendance de l'eau, adopté par le conseil d'administration de l'AMC en novembre 2018.
- Le Rapport d'étape *VDMD* 2018 fait état du nouveau protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé.
- L'initiative *VDMD* de l'AMC est toujours aussi populaire à l'échelle internationale, à la fois comme norme pour les autres pays ou outil de confirmation de pratiques minières responsables :
    - L'AMC appuie la mise en œuvre de l'initiative *VDMD* en Finlande, en Argentine, au Botswana, en Espagne et aux Philippines.
    - L'AMC continue de consulter les normes en aval comme celles de ResponsibleSteel et du Responsible Jewelry Council afin d'assurer une reconnaissance accrue des installations qui participent à l'initiative *VDMD* et de faire progresser le recours aux chaînes d'approvisionnement des métaux et des minéraux extraits de façon responsable.

Amélioration du rendement

Le rapport d'étape *VDMD* 2018 révèle une amélioration constante des résultats des entreprises en 2017 par rapport à 2016. Voici quelques faits saillants sur les entreprises :

- 96 % déclarent publiquement leurs activités d'échange et de dialogue.
- 81 % font des exercices de simulation de crise.
- 99 % possèdent un système officiel de gestion de la santé et de la sécurité.
- 75 % des équipes de haute direction sont engagées envers le maintien de la biodiversité.
- 92 % ont mis en œuvre un système de gestion des résidus conforme aux guides de gestion des résidus de l'AMC.
- 96 % ont mis en œuvre un système de production de rapports de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

Dans l'ensemble, nous avons observé une baisse du rendement en matière de gestion des résidus et de planification de la gestion de crises et des communications. Cette baisse est en partie attribuable à l'adoption récente de l'initiative dans des établissements gérés par des membres de l'AMC, qui s'efforcent d'harmoniser leurs systèmes aux exigences. Dans le domaine de la gestion des résidus, sept établissements (y compris six établissements fermés) ayant déjà obtenu une cote A pour les indicateurs 3 et 4 sont passés à une cote B ou C cette année à la suite d'une vérification externe.

De plus, cinq établissements qui avaient répondu par l'affirmative pour tous les critères du protocole de planification de la gestion de crises et des communications ont répondu « non » pour l'indicateur 2.

Ces résultats confirment la valeur et l'intégrité des exigences en matière de vérification interne et externe de l'initiative *VDMD* en ce qui concerne la surveillance de la mise en œuvre continue de systèmes efficaces. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, l'AMC a été en mesure de cerner les problèmes précis des sociétés qui ont connu une baisse de rendement et de collaborer avec ces dernières. Pour atteindre l'objectif de l'initiative *VDMD* qui consiste à stimuler le rendement et à favoriser l'amélioration continue, ces sociétés ont ciblé des mesures correctives qui sont actuellement mises en œuvre.

Reconnaissance du rendement exceptionnel

Prix du leadership VDMD
Cette année, huit établissements ont reçu un Prix du leadership *VDMD*, dont six d'Agnico Eagle, un nombre record pour une seule compagnie minière :

- Agnico Eagle, La India
- Agnico Eagle, Goldex
- Agnico Eagle, Kittila
- Agnico Eagle, Meadowbank
- Agnico Eagle, Pinos Altos
- Agnico Eagle, LaRonde
- Dominion Diamond Mines, mine de diamants Ekati
- IAMGOLD, mine Essakane

Prix d'excellence VDMD
Les Prix d'excellence *VDMD* visent à souligner les projets innovateurs qui haussent la barre en matière de responsabilité sociale dans le secteur minier canadien. En 2018, l'AMC a remis des Prix d'excellence *VDMD* aux installations de Vale à Sudbury, en Ontario, et à la mine d'or d'IAMGOLD à Essakane, au Burkina Faso, pour leurs projets novateurs en matière de durabilité.

Récipiendaire du prix VDMD en excellence environnementale 2018 – Le programme de biodiversité de Sudbury restaure les terres et les cours d'eau
Après plus d'un siècle d'activités minières et d'exploitation forestière, d'importantes initiatives de conservation de la biodiversité sont bien avancées aux installations de Vale à Sudbury. L'objectif de ces initiatives est de retourner les terres et les cours d'eau dont la santé environnementale est depuis longtemps précaire à leur état naturel. L'utilisation par Vale de processus de restauration qui améliorent la biodiversité est à l'origine du succès du programme de biodiversité de Sudbury. Le programme est également renforcé par la rétroaction et la mobilisation des intervenants, des communautés et des experts, y compris du gouvernement, d'étudiants et d'écologistes.

Grâce à son programme d'ensemencement aérien, Vale a restauré 8 600 acres de terrain depuis 1990. En outre, elle investit 250 000 $ et fait un don de 50 000 arbres de semis chaque année dans le cadre du plan d'action pour le maintien de la biodiversité de la ville du Grand Sudbury. La restauration des zones de résidus miniers est une autre priorité de la compagnie minière. À cette fin, Vale a entrepris une approche novatrice utilisant des matières biosolides municipales déshydratées mélangées à des feuilles

et à des résidus de jardin. En 2017, Vale a restauré 40 acres grâce aux matières biosolides dans sa zone centrale de résidus miniers et utilisé du foin pour faciliter l'élimination de la poussière.

La société travaille également à l'amélioration de la biodiversité; elle a revégétalisé à cette fin les crassiers de Copper Cliff et planté des graines d'asclépiade. Ces graines sont cultivées dans ses serres grâce à la participation d'enfants d'âge scolaire de la région. L'asclépiade est la seule source de nourriture des papillons monarques, une espèce en déclin en Amérique du Nord. En se nourrissant d'asclépiade, les papillons pollinisent les fleurs sauvages des crassiers revégétalisés et améliorent par le fait même la biodiversité de la région. Il y a quelques années, Vale a implanté des colonies d'abeilles sur ces crassiers revégétalisés de Copper Cliff et, plus tard, dans la zone centrale de résidus miniers. Aujourd'hui, plus de 20 ruches contribuent à la restauration des populations d'abeilles de la région. Les abeilles aident à la pollinisation et soutiennent l'amélioration de la biodiversité, en plus de produire du miel pour les visiteurs des installations de Vale.

Le programme de biodiversité de Vale se concentre également sur la restauration des rivières et des lacs locaux, ainsi que des populations de poissons. Depuis 2011, Vale élève de la truite arc-en-ciel et du doré, et a introduit plus de 100 000 poissons dans le lac Ramsey et la rivière Onaping.

Récipiendaire du prix VDMD en engagement communautaire 2018 – IAMGOLD : Un programme de valorisation des déchets métalliques soutient les femmes entrepreneures
La compagnie minière IAMGOLD soutient depuis longtemps le développement économique local au Burkina Faso, où se trouve la mine Essakane. Une des façons d'apporter ce soutien consiste à donner une nouvelle vie aux déchets métalliques de la mine grâce à l'ingéniosité et au sens de l'initiative des entrepreneurs locaux. Le programme, connu sous le nom « Fonds Fer », utilise les recettes provenant de la vente aux enchères des déchets métalliques de la mine pour financer les idées d'entreprises locales. Il a en outre évolué grâce à la rétroaction de la communauté, la compagnie voulant s'assurer qu'il répond aux besoins locaux.

Un bon exemple de la réussite du programme est la mise sur pied d'une unité de production de beurre d'arachide dirigée par un groupe de 11 femmes. Et ce n'est qu'un des 34 projets financés par le programme. Au Burkina Faso, le beurre d'arachide est un ingrédient essentiel de nombreux plats. Traditionnellement, il est fabriqué à la main par les femmes, ce qui prend beaucoup de temps et de force physique. Cette unité, la première de la région, produit du beurre d'arachide abordable de haute qualité et répond ainsi directement aux besoins des résidents et des entreprises locales.

L'unité stocke les matières premières et le produit fini, et dispose d'un broyeur électrique et d'un générateur. Le broyeur offre plusieurs avantages par rapport à la méthode traditionnelle de production. Il permet de produire beaucoup plus rapidement un beurre de meilleure qualité en plus grande quantité. En outre, l'unité est alimentée à l'électricité alors que la méthode artisanale utilise du bois comme source d'énergie, ce qui contribue à la déforestation et à l'accélération de la désertification.

Les principaux consommateurs sont des ménages et des restaurants, mais la mine sera bientôt ajoutée à la liste des clients de l'unité. Comme les activités sont appelées à croître, l'association planifie d'engager des personnes supplémentaires pour la production et la distribution du beurre d'arachide. L'unité de transformation représente un progrès majeur sur le plan du traitement des produits de l'agriculture et pourra servir de plateforme pour d'autres unités. Son succès en matière de génération de revenus et de

création d'emplois servira certainement de modèle pour d'autres entrepreneurs. En fait, l'unité a déjà incité d'autres associations de femmes de la région à soumettre leurs projets d'entreprise.

Améliorations et progrès de l'initiative *VDMD*

Gestion des résidus miniers

En 2018, l'AMC a terminé la mise en œuvre des 29 recommandations du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus de l'initiative *VDMD*, y compris le guide amélioré *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance.* Les membres de l'AMC s'efforcent maintenant d'adapter leurs systèmes aux guides et au Protocole de gestion des résidus miniers *VDMD* à jour, qui deviendront la base des rapports *VDMD* sur les résidus miniers à compter de l'année prochaine. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la gestion des résidus miniers dans le rapport du Groupe de travail sur les résidus miniers.

Intendance de l'eau

Des experts de l'industrie en matière d'intendance de l'eau ont travaillé sans relâche à la conception d'un ensemble d'indicateurs de rendement visant à mesurer la gouvernance de l'eau, la gestion de l'eau destinée aux opérations, la planification des bassins versants ainsi que le rendement et la production de rapports liés à l'eau dans les sites miniers. L'élaboration du nouveau protocole d'intendance de l'eau est maintenant terminée. Il sera progressivement mis en œuvre au cours des prochaines années et la production de rapports publics devrait commencer en 2021.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

En 2018, l'AMC a entrepris l'examen du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités. La mise à jour du protocole se poursuivra en 2019 afin de refléter les pratiques exemplaires actuelles en matière de mobilisation communautaire et de relations avec les Autochtones.

Travail du Groupe consultatif des communautés d'intérêts

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) a joué dès le départ un rôle clé dans la conception de l'initiative *VDMD* et demeure un élément important de son évolution et de sa mise en œuvre. Le GCCI est un groupe indépendant d'intervenants multiples dont le mandat est principalement de donner des conseils à l'AMC au sujet de l'initiative *VDMD* et de définir les questions ou les problèmes relatifs au secteur minier qui se présentent.

Ses membres se réunissent régulièrement durant l'année, notamment au cours de deux rencontres en personne. Le GCCI profite de ces rencontres pour proposer des améliorations à l'initiative *VDMD*, effectuer l'évaluation annuelle d'un échantillon des résultats vérifiés des sociétés à l'égard du rendement *VDMD* et discuter de sujets d'intérêt commun avec les membres du conseil d'administration de l'AMC. Un groupe de représentants autochtones a été convoqué lors de la réunion de mars 2018 pour communiquer son point de vue sur la réconciliation avec les peuples autochtones et l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi que leurs conséquences pour le secteur minier. En 2018, le GCCI a également misé sur les activités suivantes :

- Contribution à l'examen du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités.
- Examens après vérification d'Imperial Metals Corporation et de Dominion Diamond Mines.
- Engagement continu dans le cadre de l'examen du Protocole de gestion des résidus miniers *VDMD* et des guides.
- Examen final du nouveau protocole d'intendance de l'eau avant son approbation par le conseil d'administration de l'AMC.

Adoption et intégration de l'initiative *VDMD* à l'échelle mondiale

L'AMC contribue toujours au renforcement des capacités de l'industrie minière mondiale en partageant son savoir-faire en matière de pratiques d'exploitation minière durable. L'une des méthodes les plus efficaces utilisées par l'AMC et ses membres consiste à communiquer l'initiative *VDMD* aux associations minières d'autres pays qui cherchent des outils pour améliorer le rendement socio-environnemental de leurs sociétés membres. À la fin de 2018, l'initiative *VDMD* était présente au Canada, en Finlande, en Argentine, au Botswana, aux Philippines et en Espagne.

L'intérêt envers l'initiative ne cesse de croître à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, l'AMC est en pourparlers avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde. Dans le cadre de cet effort, l'AMC collabore avec le Conseil international des mines et métaux (ICMM) pour déterminer comment adapter l'initiative *VDMD* en fonction des nouvelles attentes de l'ICMM en matière de rendement. En 2019, l'AMC et l'ICMM collaboreront également dans le cadre de l'internationalisation des volets de gestion des résidus miniers de l'initiative *VDMD*.

Rôle croissant de l'initiative *VDMD* dans une chaîne d'approvisionnement de métaux et de minéraux responsable

L'initiative *VDMD* continue de jouer un rôle de plus en plus important dans les nouvelles chaînes d'approvisionnement de métaux et de minéraux responsables. Cette année, une attention croissante a été portée à l'initiative *VDMD* sous forme d'engagement direct de marques internationales telles que Tesla, Microsoft et BMW. Apple a également tenu davantage compte de l'initiative *VDMD* dans ses normes en matière de responsabilité des fournisseurs. Les normes d'Apple ont été mises à jour pour tenir compte de la couverture supplémentaire d'enjeux dans trois domaines, y compris le travail forcé, le travail des enfants, ainsi que la pollution. L'initiative *VDMD* touche désormais sept des huit domaines des normes d'Apple.

En 2018 et au début de 2019, l'initiative *VDMD* a travaillé avec acharnement à l'établissement d'équivalences et à l'harmonisation avec d'autres normes afin de faciliter une reconnaissance accrue des investissements des membres dans l'initiative *VDMD* et de réduire le fardeau de déclaration et d'assurance associé à l'adoption de multiples normes. Les travaux de l'AMC pour faire reconnaître l'initiative *VDMD* par ResponsibleSteel se sont poursuivis en 2018, et une évaluation initiale de l'harmonisation entre les deux normes a été réalisée. En 2019, les travaux porteront plutôt sur la prise en compte de l'initiative *VDMD* dans le système de pointage de ResponsibleSteel et sur la façon de réduire les écarts entre les deux programmes qui découlent de la réglementation importante au Canada.

En 2018, l'AMC a également conclu un partenariat avec le Responsible Jewelry Council pour élaborer un protocole d'audit intégré réunissant les exigences des deux normes. Ce nouveau protocole vise à combiner les critères uniques des deux normes et à uniformiser les formulations associées aux critères redondants afin de produire un ensemble unique de questions d'audit répondant aux exigences d'assurance des deux normes. Une fois terminés, les projets d'harmonisation et d'établissement d'équivalence devraient nous permettre de tirer des leçons importantes qui faciliteront les efforts d'intégration similaires avec d'autres normes dans le but de permettre aux établissements qui participent à l'initiative *VDMD* d'utiliser leurs résultats et l'assurance pour s'intégrer harmonieusement aux chaînes d'approvisionnement de métaux et de minéraux responsables émergentes.

Pour en savoir plus sur l'initiative *VDMD* ou pour télécharger le dernier rapport d'étape *VDMD*, visitez le www.mining.ca/fr/vdmd.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Mark Freberg, directeur, Permis et fermeture de mines, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.

En 2018, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés en février, en mai et en septembre. Les réunions ont été enrichies de webinaires informatifs et des travaux de groupes de travail. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a concentré ses efforts sur les modifications proposées à deux projets de loi déposés au Parlement : le Projet de loi C-68, qui modifie la *Loi sur les pêches*, et le Projet de loi C-69, qui édicte la *Loi sur l'évaluation d'impact*, remplaçant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, et modifie la *Loi sur la protection de la navigation,* créant la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Le respect de délais raisonnables et l'applicabilité de ces lois fédérales sont des facteurs essentiels pour l'avenir de l'industrie.

Le Groupe de travail sur la *Loi sur les espèces en péril* de l'AMC a participé de façon active aux développements liés au caribou boréal et au caribou des montagnes du sud, ainsi qu'aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Le Comité a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement et l'Inventaire national des rejets de polluants ainsi que son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Le Comité a travaillé avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada, du Service canadien de la faune, de Pêches et Océans Canada, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, de Transports Canada et du commissaire à l'environnement et au développement durable.

Examens des principales lois sur l'environnement

Au début de février, le gouvernement a déposé le Projet de loi C-68 et le Projet de loi C-69 à la Chambre des communes et a publié deux documents de travail portant sur deux règlements à l'appui de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a entrepris une analyse détaillée des changements proposés. L'AMC a soumis des notes et s'est présentée devant les comités de la Chambre des communes chargés de réviser les projets de loi. Pour les deux projets de loi, l'AMC a demandé à la Chambre des communes de modifier les dispositions transitoires et a souligné l'importance d'une mise en œuvre bien planifiée et exécutée. L'AMC a également demandé que des changements soient apportés à la LEI en ce qui concerne les projets d'extraction d'uranium.

La Chambre des communes a modifié les dispositions transitoires de la LEI pour résoudre les problèmes mis en évidence, et les préoccupations du secteur de l'uranium ont été partiellement prises en compte. Selon l'analyse de l'AMC, la LEI, telle qu'elle a été approuvée par la Chambre des communes en juin 2018, permettrait des améliorations par rapport au statu quo pour les projets miniers autres que ceux d'extraction d'uranium si sa mise en œuvre était appropriée. L'approche améliorée proposée par la LEI en matière de coopération avec les provinces et de coordination au sein du gouvernement fédéral, d'une meilleure gestion du temps et de décisions fondées sur les mérites d'un projet est d'une grande importance pour le secteur minier. À l'automne 2018, la plupart des membres de l'AMC œuvrant dans le secteur des sables bitumineux ont révisé leur position sur l'examen de la LEI et préconisé d'apporter d'autres modifications. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC et les membres du secteur

des sables bitumineux ont collaboré et convenu de quatre autres modifications que l'AMC a proposées au Sénat au début de son étude de la Loi.

Les dispositions transitoires du Projet de loi C-68 ont été quelque peu améliorées à la Chambre des communes, qui a cependant apporté d'autres modifications soulevant des préoccupations. L'AMC a collaboré avec Pêches et Océans Canada afin d'explorer des solutions à ces préoccupations et prévoie encourager le Sénat à apporter d'autres modifications afin de les résoudre.

L'AMC a également formulé des commentaires sur les deux documents de travail de la LEI ainsi que sur l'évaluation stratégique des changements climatiques qui a débuté au milieu de l'année.

En plus de commenter officiellement les rapports et de rencontrer les représentants du gouvernement, l'AMC a participé de façon active au Comité consultatif multilatéral formé en 2016 pour contribuer à l'examen des lois.

Espèces en péril
Tout au long de 2018, l'AMC a continué de participer aux dossiers liés aux espèces en péril, notamment en surveillant les modifications proposées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* et en publiant des documents de propositions de planification de la valorisation.

L'AMC continue de prendre part au Comité consultatif fédéral sur les espèces en péril (CCEP), qui tient une réunion en personne deux fois par année et fait progresser les travaux entre ces réunions en organisant des groupes de travail. L'AMC est la vice-présidente du groupe de travail sur le plan des connaissances de la *Loi sur les espèces en péril* et participe au groupe de travail sur les accords de conservation.

Le plan d'action 2018 pour protéger le caribou boréal a entraîné la création du Consortium national du savoir sur le caribou boréal. Ce consortium est formé de représentants désignés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des communautés et des organismes autochtones, de l'industrie, d'ONG environnementales et du milieu universitaire. L'AMC en est un membre actif et participe au groupe de travail sur la surveillance.

À la suite de sa participation au comité consultatif national de l'initiative Conservation 2020, l'AMC est restée en contact avec plusieurs participants pour encourager la reconnaissance d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, contribuant à l'atteinte de l'objectif du Canada de protéger 17 % des terres et de l'eau douce d'ici 2020.

Autres activités
Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie, composés de multiples intervenants. Brady Balicki (Cameco) a été nommé au Consortium national du savoir sur le caribou boréal. Tara Shea (AMC) est membre du Comité consultatif sur les espèces en péril. Justyna Laurie-Lean (AMC) a représenté notre organisme au sein de divers forums, y compris l'Industry Coordinating Group for CEPA, le comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le North American Metals Council, le comité consultatif multilatéral, le groupe de travail multilatéral sur les substances de l'Inventaire national des rejets de polluants et le Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le dernier rapport d'étape *Vers le développement minier durable*, qui se trouve à l'adresse suivante : http://mining.ca/fr/vers-le-développement-minier-durable.

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Présidente : Kara Flynn, vice-présidente, Affaires gouvernementales et publiques, Syncrude Canada Ltd

Le Comité des affaires autochtones a pour mandat de recueillir et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC quant aux stratégies à adopter pour encourager et renforcer les relations entre les Autochtones et l'industrie minière au Canada.

En 2018, le Comité des affaires autochtones s'est réuni en février, en mai et en septembre. Tout au long de l'année, le comité a rencontré des experts, comme Ken Coates, Ph. D. (professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'innovation régionale, Johnson Shoyama Graduate School of Public Policy, Université de la Saskatchewan), qui ont offert des conseils.

Le comité a mis l'accent sur les éléments suivants en 2018 :

Examens environnementaux
Le comité a continué d'appuyer le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC dans le cadre de l'analyse de projets de loi, y compris le Projet de loi C-68 et le Projet de loi C-69 et de l'élaboration des réponses connexes. En 2019, l'AMC continuera de surveiller les règlements et les politiques complémentaires proposés qui traitent de la participation des Autochtones.

Partage de pratiques exemplaires
Le Comité des affaires autochtones est devenu un forum où les entreprises peuvent partager leurs pratiques exemplaires en matière de mobilisation des Autochtones et apprendre les unes des autres. En 2018, le comité a mis au point une compilation d'initiatives de sociétés membres comportant des pratiques exemplaires. Ces initiatives ont contribué à éclairer l'examen du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative *VDMD* et plusieurs d'entre elles ont été présentées dans le cadre de publicités de l'AMC en 2018. Le site Web de l'AMC fait maintenant la promotion de bon nombre de ces initiatives.

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE)
La *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (LMTSE), qui oblige les sociétés minières à divulguer les paiements versés aux gouvernements et entités autochtones au Canada et ailleurs dans le monde, est désormais pleinement en vigueur. L'AMC a continué de participer au groupe consultatif des intervenants sur la LMTSE de Ressources naturelles Canada (RNCan).

Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones
En février 2018, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il élaborerait un Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones composé de lois et de politiques, en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. L'AMC a participé à un atelier multilatéral organisé par RNCan en 2018 et continue de surveiller l'élaboration du cadre.

Examen du Protocole *VDMD* de relations avec les Autochtones et les collectivités
Le Comité des affaires autochtones a dirigé l'examen du Protocole *VDMD* de relations avec les Autochtones et les collectivités. De nombreux membres ont pris part à un groupe de travail sur l'examen du protocole, dont l'objectif est de réviser le protocole pour s'assurer qu'il reflète les pratiques exemplaires actuelles en matière de participation des Autochtones. Vous trouverez de plus amples

renseignements sur le protocole dans la section *Message du président de l'équipe de direction* du présent rapport.

Formation professionnelle
Étant donné que l'industrie minière est, proportionnellement, le secteur privé qui emploie le plus grand nombre d'Autochtones au Canada, l'AMC a continué de plaider en faveur d'une hausse de l'aide gouvernementale destinée aux projets de formation de la main-d'œuvre, comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (SFCEA) et à d'autres programmes.

Engagement continu
Comme toujours, le Comité des affaires autochtones a continué d'assurer la surveillance et l'engagement relativement à la mise en œuvre du vaste programme d'action du gouvernement fédéral lié aux peuples autochtones. Il a également participé à plusieurs forums portant sur le développement des entreprises autochtones afin que les Autochtones prennent davantage part aux activités du secteur minier et profitent des occasions que ces activités représentent.

En 2018, l'AMC a commandité la fondation DAREarts, un organisme de bienfaisance canadien qui mise sur l'expérience éducative dans le domaine des arts pour donner de la confiance, du courage et des compétences en leadership aux enfants et aux jeunes qui font face à des difficultés afin de leur permettre de développer leur potentiel et d'amorcer un changement dans leur vie et leur communauté, y compris dans le cadre d'un programme axé sur les besoins des Autochtones. L'AMC continue aussi de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations grâce à diverses initiatives. Le personnel de l'AMC et plusieurs membres du comité ont assisté au gala annuel du Conseil canadien pour le commerce autochtone en septembre 2018.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Tom Ormsby, directeur, Affaires générales et externes, De Beers Canada

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications. Le Comité des relations publiques est une plateforme canadienne qui permet aux membres de l'AMC d'échanger des pratiques exemplaires concernant les communications et les activités de défense des intérêts des entreprises et des associations.

Le plan de travail 2018 du Comité des relations publiques a été conçu pour aider l'AMC à atteindre ses objectifs stratégiques dans les domaines suivants :

- Les mines dans la société
- Confiance envers la réglementation
- Compétitivité économique

L'objectif du Comité consistait à attirer l'attention du gouvernement sur :

- La participation positive et engagée des Autochtones au sein de l'industrie minière canadienne
- L'exercice d'un leadership éclairé et la prise de mesures à l'égard des politiques gouvernementales actuelles et émergentes
- La communication des défis et des occasions qui se présentent à l'industrie minière canadienne

Ces objectifs ont été atteints grâce aux tactiques et aux stratégies de communication suivantes :

Les mines dans la société : En présentant les points de vue des membres sur le terrain, y compris des études de cas de sociétés et de chantiers, le matériel de communication de l'AMC a permis de mettre l'accent sur les contributions du secteur minier à l'économie canadienne et mondiale, notamment grâce à des initiatives et à des innovations d'avant-garde sur le plan environnemental et social. En 2018, une série de publicités sur l'histoire des Autochtones dans l'industrie minière a fait état des réalisations de la main-d'œuvre autochtone et des initiatives connexes.

Confiance envers la réglementation : Le Comité des relations publiques a formulé des commentaires sur les stratégies et les documents relatifs à l'apport de l'AMC au cours des diverses étapes de l'examen des projets canadiens et de la délivrance de permis au sein du 42e Parlement.

Compétitivité économique : Les points de vue des membres du Comité des relations publiques à l'échelle pancanadienne contribuent aux efforts continus de défense des intérêts de l'AMC en lien avec l'adoption d'un régime politique canadien favorable qui améliore la compétitivité de l'industrie et maintient la position de chef de file du Canada dans l'industrie minière.

- Pour pallier le manque constant de sensibilisation à la participation positive et engagée des peuples autochtones dans le secteur minier, l'AMC a inclus dans sa campagne publicitaire de 2018 le programme *Vers le développement minier durable* (*VDMD*) et d'autres initiatives de sociétés membres liées à la participation des Autochtones dans le secteur minier, qui demeure un accélérateur clé de la réconciliation économique avec les Autochtones.

- En 2018, l'AMC a organisé des activités de sensibilisation fructueuses, notamment la Semaine minière nationale, en mai, et la *Journée minière sur la colline*, en novembre, qui a permis à près de 100 membres de l'AMC de partout au Canada de participer à des réunions avec des décideurs clés du gouvernement fédéral.
- Tout au long de l'année, l'AMC a également organisé des micro-campagnes ciblées avec des personnes et des groupes de membres pour traiter de questions concernant des enjeux et des problèmes de politiques visant souvent des chantiers ou des projets.

Intervention auprès du gouvernement fédéral
En fournissant des commentaires sur les messages et les documents d'information à l'intention des décideurs du gouvernement fédéral portant sur les perspectives et les défis de l'industrie minière au Canada, le Comité des relations publiques offre aux membres de précieux renseignements sur les relations que l'AMC entretient avec le gouvernement. Le Comité surveille également les développements en matière de politiques et participe à des activités et à des campagnes de défense des intérêts de l'AMC tout au long de l'année.

Pour démontrer qu'une petite équipe peut faire de grandes choses et pour refléter l'engagement actif de l'AMC au sein de l'écosystème des politiques fédérales, l'AMC a encore une fois atteint ou presque le sommet des activités de lobbyisme menées par des organismes de défense des intérêts du gouvernement fédéral, selon les rapports mensuels établis en vertu de la *Loi sur le lobbying* fédérale. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a de nouveau été nommé dans la liste des 100 principaux lobbyistes du journal *Hill Times* en 2018.

Comme le laissaient présager les trois premières années du mandat libéral majoritaire, les changements législatifs et réglementaires aux examens et aux approbations des projets fédéraux entrepris dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection de la navigation*, toutes modifiées en vertu du nouveau régime proposé par le gouvernement fédéral, ont constitué le thème dominant des relations entre le gouvernement et l'AMC. Les modifications apportées à la *Loi sur les transports au Canada* (relativement aux enjeux ferroviaires et à l'accès au marché) ont également été un élément central des relations entre le gouvernement et l'AMC en 2018, qui ont inclus notamment une campagne tardive visant à convaincre les sénateurs d'apporter des modifications à la loi.

Il convient de noter que le 42^{e} Parlement se démarque en raison du nouveau Sénat « indépendant », qui a des répercussions sur les options et les stratégies de défense des intérêts. L'AMC a saisi les occasions qui en découlent et a réussi à exercer une influence à la fin du processus législatif, ce qui n'était généralement pas le cas avec le Sénat « traditionnel », qui approuvait les décisions automatiquement.

Communication des défis et des occasions de l'industrie
Les efforts de 2018, conformes aux objectifs énoncés dans le plan stratégique de l'AMC et prenant la forme de divers outils de communication, ont mis en évidence la nécessité pour le Canada, qui demeure à la traîne depuis la récente reprise du marché mondial, de regagner sa position dominante au sein de l'industrie minière mondiale.

Selon les indicateurs, le secteur minier canadien continue d'afficher une tendance à la baisse en matière d'investissements et d'apports de capitaux étrangers. La décision de la Cour d'appel fédérale d'annuler l'approbation du projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain, en août, a fait ressortir les

préoccupations générales des investisseurs quant au climat d'investissement mondial au Canada, qui a une incidence sur tous les secteurs des ressources et de l'énergie et a modifié le paysage politique et législatif fédéral. De plus, le Canada connaît une diminution marquée du nombre et de la valeur totale des projets miniers dans leur ensemble, dont une forte baisse du nombre de nouveaux projets qui entament le processus d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral. Tant que le Canada n'aura pas relevé ces défis de base fondamentaux, le secteur minier canadien ne sera pas en mesure de saisir toutes les occasions qu'offre la transition mondiale vers un avenir à faible empreinte carbone, qui fera augmenter la demande de minéraux et de métaux canadiens.

Campagne sur l'industrie minière canadienne
Depuis 2012, l'AMC produit des campagnes de communication annuelles visant à promouvoir la contribution du secteur minier canadien, principalement auprès des décideurs du gouvernement fédéral à Ottawa, en mettant l'accent sur les médias sociaux.

La série *Histoires minières canadiennes* de l'AMC vise à augmenter la sensibilisation à propos des sujets suivants :

- L'histoire des Autochtones dans l'industrie minière
- Les initiatives de durabilité, notamment l'initiative de RSE *Vers le développement minier durable* (*VDMD*) de l'AMC, un chef de file à l'échelle mondiale.
- Les efforts de réhabilitation des membres de l'AMC axés sur un engagement complet avec les communautés d'intérêts.
- Les efforts d'innovation axés sur les technologies émergentes et sur le rôle des minéraux et des métaux dans la transition vers une économie à faible empreinte carbone.

La campagne *Histoires minières canadiennes* appuie les priorités de défense des intérêts de l'AMC et se poursuivra.

Événements de l'AMC
Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne, et de souligner les défis et les occasions de celle-ci.

Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion.

Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences sur les mines partout au Canada, notamment le congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, le congrès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, le symposium minier du Nunavut, la conférence sur l'exploration minérale de l'Association for Mineral Exploration British Columbia, la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada et la conférence Indaba en Afrique du Sud.

L'AMC a également organisé plusieurs événements de promotion pour informer les décideurs du gouvernement fédéral au sujet des enjeux principaux du secteur, dont les suivants :

Semaine minière nationale
En partenariat avec Ressources naturelles Canada (RNCan) et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, l'AMC a joué un rôle de premier plan dans la cinquième conférence annuelle sur les perspectives minérales, qui a eu lieu à Ottawa en mai 2018. L''édition 2018 avait pour objectif d'élaborer le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) de RNCan, une initiative soutenue par l'AMC visant à sensibiliser les Canadiens à l'importance du secteur des minéraux, à répondre aux défis actuels et émergents et à aider le Canada à profiter des occasions offertes par une économie en évolution. La version définitive du PCMM, qui comprend des plans d'action ciblés, devrait être parachevée au moment de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada, en juillet 2019.

Journée minière sur la colline et réception annuelle
La *Journée minière sur la colline*, l'activité phare de l'AMC, a eu lieu en novembre 2018. Des délégués de l'AMC ont pris part à près de 60 rencontres avec des parlementaires, des fonctionnaires et des représentants des principaux ministères fédéraux.

Le thème était « Rétablir la compétitivité de l'industrie minière au Canada ». L'événement était axé sur des domaines clés de compétence fédérale, essentiels pour renforcer l'avantage concurrentiel du Canada au sein de l'industrie minière mondiale, et mettait l'accent sur la certitude réglementaire, les infrastructures, l'innovation, la fiscalité et la participation des Autochtones.

L'activité s'est conclue par la réception annuelle de l'AMC, à laquelle les représentants de l'industrie, les parties prenantes, les hauts fonctionnaires et les parlementaires ont participé en grand nombre.

Sondage annuel sur la position des Canadiens envers le secteur minier
Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2018 son sixième sondage d'opinion annuel. Le Comité des relations publiques a contribué à l'élaboration du sondage et à l'évaluation des résultats de celui-ci pour orienter les activités et les priorités de l'AMC pour l'année à venir.

Les résultats démontrent à nouveau que l'opinion des Canadiens est favorable à l'industrie, à ses importantes contributions à la vie économique et sociale du Canada et à son rôle de fournisseur de composantes de base des produits de consommation utiles et modernes. Les Canadiens souhaitent que l'industrie soit saine et en croissance, mais qu'elle adopte également des pratiques exemplaires sur le plan de la protection de l'environnement et de l'interaction avec les collectivités, et qu'elle soit soumise à un solide système de réglementation.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, directeur, Environnement et permis, Corporation Cameco

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application de technologies et de principes scientifiques éprouvés en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

En 2018, le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en février, en mai et en septembre pour discuter d'enjeux liés à la *Loi sur les pêches*, au *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* et au projet de règlement sur les mines de charbon et les mines de sables bitumineux.

Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD)

Le 30 mai 2018, des modifications du REMM, qui devient le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) et le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants* (REMMMD), ont été publiées.

Bon nombre des modifications sont entrées en vigueur presque sur-le-champ, le 1er juin 2018, dont les suivantes :

- Application du règlement aux mines de diamants, avec les mêmes limites de rejet d'effluents que les mines de métaux.
- Nouvelles limites de détection de la méthode inférieures, applicables aux analyses chimiques.
- De nombreux changements ont été apportés aux exigences applicables aux études de suivi des effets sur l'environnement (ESSE), notamment la nouvelle obligation de surveiller la teneur en sélénium des tissus des poissons.

Les nouvelles exigences relatives à la surveillance de la qualité des effluents et de l'eau de l'ESEE sont entrées en vigueur le 1er janvier 2019. Des exigences plus rigoureuses en matière de qualité des effluents entreront en vigueur en 2021.

À la suite de la publication des modifications et jusqu'à la fin de 2018, les activités de l'AMC, par voie de collaboration entre le Comité scientifique et le Comité de l'environnement, ont porté principalement sur le soutien aux membres de l'AMC dont les mines sont visées par le REMMMD afin de s'assurer qu'ils soient tous mis au courant des modifications et qu'ils en connaissent suffisamment les détails pour garantir le respect des nouvelles exigences.

L'AMC a également demandé des précisions à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur un certain nombre de questions afin de s'assurer de l'exactitude de sa compréhension des aspects juridiques des modifications.

Règlements proposés de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon

En novembre 2017, ECCC a publié une version détaillée du projet de règlements de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon. Les consultations ont eu lieu au début de 2018. L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur de l'extraction de charbon préconisaient l'élaboration d'un règlement de la *Loi sur les pêches* depuis plusieurs années et soutiennent les efforts d'ECCC en ce sens.

La proposition détaillée comprenait une approche tenant compte des rejets aux anciens sites, en particulier les rejets de déchets miniers très près des cours d'eau, en raison de l'impossibilité de procéder au prélèvement des effluents de tels déchets miniers. Dans de tels cas, ECCC proposait une approche réglementaire fondée sur les limites dans les cours d'eau plutôt que sur les limites de rejet d'effluents au point de rejet. Il s'agissait d'une approche entièrement nouvelle pour les règlements de la *Loi sur les pêches*, sans précédent dans le REMM et le REMMMD. L'AMC félicite ECCC pour l'élaboration du nouveau mécanisme de gestion des rejets à ces anciens sites. Toutefois, l'approche proposée en novembre 2017 était irréaliste et impossible à réaliser, en plus d'aller à l'encontre des approches provinciales approuvées par le gouvernement du Canada, élaborées en consultation avec ce dernier, les collectivités locales, les communautés autochtones et d'autres parties prenantes. L'AMC a formulé des commentaires détaillés sur ce point et d'autres éléments de la proposition d'ECCC.

À la fin de 2018, ECCC a fourni une mise à jour sur sa proposition comprenant de brèves explications des révisions de cette dernière en réponse aux commentaires portant sur la version de novembre 2017. L'AMC a soumis ses commentaires à ce sujet au début de 2019.

Règlements proposés de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux
L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur des sables bitumineux militent depuis plusieurs années en faveur de l'adoption d'un règlement de la *Loi sur les pêches*. Actuellement, les mines de sables bitumineux ne rejettent aucun effluent. Toute l'eau est plutôt entreposée sur place. Une certaine quantité d'eau est réutilisée dans le cadre de la récupération du bitume, mais les volumes stockés dans les mines de sables bitumineux ne cessent d'augmenter. Il est essentiel de pouvoir rejeter l'eau pour pouvoir fermer et remettre en état les mines de sables bitumineux.

L'engagement des représentants d'ECCC à l'égard du secteur des sables bitumineux et l'élaboration de projets de règlements ont commencé en 2017 et se sont accélérés en 2018. Les représentants d'ECCC ont notamment effectué une visite de site en juillet 2018 et une série de rencontres pendant la deuxième moitié de 2018. Ils ont également élaboré un plan de travail proposant l'entrée en vigueur d'un règlement en 2022.

Innovation et soutien au Conseil canadien de l'innovation minière
Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) est un organisme à but non lucratif fondé par l'industrie, les gouvernements et le milieu universitaire visant à transformer l'industrie minière du Canada en créant un front commun contre les obstacles préconcurrentiels grâce à l'innovation. Le CCIM compte plus de 75 organismes membres, y compris des sociétés d'exploration et d'exploitation minières et minérales, des universités, des organismes gouvernementaux et des fournisseurs de services du secteur des mines et des minéraux du Canada et de partout dans le monde.

L'AMC appuie le CCIM, qui offre des services de défense des intérêts et organise des rencontres avec le gouvernement fédéral. L'AMC est représentée au conseil d'administration et au Comité de l'environnement du CCIM.

Plusieurs projets du CCIM sont en cours et l'organisme met en œuvre une solution permettant de tirer profit de l'énergie et de la synergie générées au sein de l'industrie minière par la présentation d'une soumission de financement infructueuse dans le cadre de l'initiative des supergrappes du gouvernement fédéral.

Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)
L'AMC continue de prendre part au comité de consultation de l'INMOA, qui a tenu un atelier réunissant des acteurs clés en juin 2018 dans le but d'examiner les occasions pour l'INMOA de continuer à jouer un rôle. Il a été convenu que l'INMOA avait toujours un rôle à jouer, mais aucun plan définitif n'a été établi pour l'avenir.

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)
En plus d'être l'unique bailleur de fonds du Programme NEDEM, l'AMC en préside le comité directeur multilatéral. En 2017, le Programme NEDEM a entrepris l'actualisation des méthodes de surveillance des sédiments publiées dans un de ses examens de 1993 qui peuvent être appliquées à la compréhension des interactions biogéochimiques des résidus miniers subaquatiques. Le rapport final de ce projet a été publié à la fin de 2018.

En s'appuyant sur cette étude, le Programme NEDEM planifie un projet dans un parc à résidus miniers subaquatique fermé où il y a eu colonisation biologique naturelle. Ce projet sera lancé en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2020. L'objectif sera de comprendre l'interaction biogéochimique entre les résidus miniers et les divers types de plantes répertoriés.

En 2018, le Programme NEDEM a également entrepris une étude d'application sur place d'un traitement par lots pour la gestion des eaux sur des sites fermés, en partenariat avec Ecometrix et Goldcorp. Ce projet se poursuivra en 2019.

Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW)
Le Canadian Ecotoxicity Workshop 2018 a eu lieu en octobre. L'AMC n'y a envoyé aucun représentant en raison d'un conflit d'horaire. Il y a eu une séance technique sur les sables bitumineux, douze présentations techniques sur l'exploitation des sables bitumineux et quatorze sur les mines de métaux.

Dans le cadre du CEW 2019, l'AMC, représentée au comité de consultation, soumettra une proposition de séance technique sur l'industrie minière.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS

Président : Mike Davies, conseiller principal, Environnement, Ressources Teck Limitée

Le Groupe de travail sur les résidus miniers examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin de dégager des pratiques exemplaires qui peuvent ensuite servir à élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Le Groupe de travail sur les résidus miniers fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus miniers contribue à l'initiative VDMD de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.

L'AMC joue un rôle de premier plan dans la gestion des résidus miniers depuis la parution de la première édition du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* (le Guide sur les résidus miniers) dans les années 1990. Le document *Comment rédiger un manuel d'opération, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* (ou Guide OES), qui l'accompagne, est paru en 2003. La gestion des résidus est un élément clé du programme de l'initiative *VDMD*, et un protocole de gestion des résidus comprenant cinq indicateurs de rendement a été adopté en 2004.

En 2015, l'AMC a amorcé un examen indépendant et un examen interne du protocole, du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES. L'examen interne relevait du Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC, qui rassemble plus de 50 représentants de membres et de membres associés de l'AMC possédant une expérience et une expertise collectives en gestion des résidus au Canada et partout dans le monde.

En novembre 2017, la suite des examens interne et indépendant, une version révisée du protocole et la troisième édition du Guide sur les résidus miniers ont été publiées. Les documents peuvent être téléchargés à l'adresse mining.ca/fr/notre-expertise/gestion-des-residus-miniers.

La nouvelle version du Guide sur les résidus miniers a reçu un excellent accueil. Une courte formation sur le Guide sur les résidus miniers a été offerte à la conférence Tailings and Mine Waste 2018, au Colorado, au début d'octobre. Le Guide sur les résidus miniers et l'AMC y a été clairement reconnu à titre de référence mondiale. Ces marques d'approbation provenaient de sociétés non membres de l'AMC et de spécialistes de nombreux pays, notamment des États-Unis, de l'Australie et de la Suède.

Après l'achèvement du Guide sur les résidus miniers et en réponse aux résultats des examens, le Groupe de travail sur les résidus miniers a entrepris d'importants travaux de révision du Guide OES, qui n'avait pas été mis à jour depuis 2003, et de mise à jour du Guide sur les résidus miniers et du protocole à des fins d'harmonisation. En novembre 2018, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé les documents suivants :

- Deuxième édition du Guide OES
- Version 3.1 du Guide sur les résidus miniers
- Protocole révisé
- Tableau de conformité révisé (outil d'évaluation de la conformité aux critères des indicateurs de rendement décrits dans le protocole introduit en 2017)

Les quatre documents devraient paraître au début de 2019 et seront disponibles à l'adresse électronique fournie. Les révisions sont décrites plus en détail ci-dessous.

À la fin de 2018, l'AMC a participé à des discussions avec le Conseil international des mines et métaux (ICMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La participation à l'ICMM a donné lieu à la parution d'un article rédigé par Norbert Morgenstern, professeur émérite à l'Université de l'Alberta. Selon l'article, le nouveau guide constitue un document exceptionnel pouvant influer sur l'organisation et les protocoles de gouvernance requis pour assurer la gestion sécuritaire des résidus, depuis les étapes conceptuelles jusqu'à la fermeture. Par contre, l'auteur précisait également dans l'article qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion des résidus et émettait un certain nombre de recommandations précises à l'ICMM.

Les discussions de l'AMC avec l'ICMM ont porté sur la meilleure façon de tenir compte des recommandations du professeur Morgenstern et sur la façon dont les deux organismes pourraient élaborer conjointement un document d'orientation en réponse à ces dernières. Ces travaux devraient se poursuivre en 2019.

Deuxième édition du Guide OES

Le Guide OES a été considérablement remanié et modernisé, tout en conservant les forces de la version initiale de 2003. Il répond aux recommandations du groupe de travail sur la gestion des résidus miniers de l'initiative *VDMD* et s'appuie sur les leçons apprises au cours des 15 dernières années pour élaborer et mettre en œuvre des manuels d'OES propres aux sites.

La deuxième édition du Guide OES adopte une approche fondée sur le risque et insiste sur le rôle essentiel que jouent les activités d'OES dans la gestion du risque. Un thème récurrent du Guide est que les activités d'OES doivent être fondées sur les objectifs de performance, le plan de gestion du risque et les contrôles critiques des parcs à résidus miniers où elles sont utilisées. Il est donc essentiel que les manuels d'OES soient adaptés aux sites et qu'ils demeurent à jour. Il ne peut pas s'agir de manuels généraux.

De plus, la deuxième édition du Guide OES :

- S'harmonise au Guide sur les résidus miniers et souligne que les activités d'OES sont essentielles à la mise en œuvre efficace de systèmes de gestion des résidus miniers propres au site.
- Met l'accent sur le fait que les manuels d'OES doivent être facilement accessibles au personnel participant à la gestion des résidus.
- Permet de veiller à ce que les manuels d'OES soient des outils efficaces de gestion du changement.
- Permet l'application des approches actuelles en matière de surveillance, en mettant davantage l'accent sur l'utilisation des résultats de la surveillance à des fins de prise de décisions éclairées au sujet de la gestion des résidus miniers.

Version 3.1 du Guide sur les résidus miniers
La révision du Guide OES a entraîné des changements supplémentaires à la troisième édition du Guide sur les résidus miniers, ce qui a entraîné la nécessité d'une version 3.1. Plus important encore, les directives sur la préparation des mesures d'urgence ont été transférées du Guide OES au Guide sur les résidus miniers et sont maintenant plus détaillées et complètes. Les révisions sont fondées sur les *Recommandations de sécurité des barrages* de l'Association canadienne des barrages, qui ont été adaptées aux parcs à résidus miniers.

On compte également les changements suivants :

- L'harmonisation de la terminologie et des définitions avec la deuxième édition du Guide OES.
- La clarification de la définition d'un cadre supérieur responsable.
- L'explication du fait que la portée de l'évaluation de la performance et de la revue de direction aux fins d'amélioration continue vise notamment le système de gestion des résidus miniers, la préparation des mesures d'urgence et le manuel d'OES.

Protocole de gestion des résidus miniers révisé
La version du protocole de 2017 incluait des exigences de préparation des mesures d'urgence dans le cadre de l'indicateur 5 et comportait des renvois au Guide OES. Les exigences en question ont été transférées à l'indicateur 2 afin de refléter le transfert des directives sur la préparation des mesures d'urgence du Guide OES au Guide sur les résidus miniers.

De plus, un certain nombre de changements ont été apportés pour accroître la clarté du protocole et faciliter son application, dont les suivants :

- Ajout d'une section au début du protocole qui explique le lien avec le Tableau de conformité et les fondements de la détermination de la conformité au Guide sur les résidus miniers et au Guide OES.
- Clarification des descriptions des critères des indicateurs de rendement.

Tableau de conformité révisé
Le Tableau de conformité a été révisé à la suite de la révision du Guide OES et du Guide sur les résidus miniers, y compris l'ajout de détails sur les mesures d'urgence et les manuels d'OES.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada

Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.

Discussions autour du budget fédéral et campagne de promotion de la compétitivité de l'industrie
Le ministre des Finances, Bill Morneau, a déposé le troisième budget du gouvernement libéral le 27 février 2018. Le budget de 2018 comportait un certain nombre de dispositions axées sur la diversité en milieu de travail, mais il contenait peu de mesures pour améliorer la compétitivité des sociétés canadiennes, alors que de récentes réformes de la réglementation et de la fiscalité aux États-Unis mettaient en doute certains aspects de l'avantage concurrentiel du Canada par rapport à ce pays.

Le manque d'attention accordée à la compétitivité a été décevant et a mené à une campagne multiassociation visant à améliorer le régime fiscal afin d'augmenter le caractère concurrentiel des investissements au Canada et la prévisibilité de la réglementation. Au cours du printemps et de l'été 2018, l'AMC et ses partenaires d'autres associations de l'industrie du pays ont rencontré plus de 20 décideurs importants pour leur exprimer leurs préoccupations et objectifs communs concernant la nécessité d'améliorer la compétitivité des sociétés. Cet engagement a également servi de fondement à la participation de l'AMC à la consultation sur le budget 2019, qui a débuté en juin 2018. L'AMC a participé à ce processus de consultation dans le cadre d'une présentation prébudgétaire officielle et d'une présentation en personne devant le Comité des finances de la Chambre des communes.

Énoncé économique de l'automne 2018
L'énoncé économique de l'automne 2018, amélioration bienvenue du budget 2018, proposait plusieurs mesures pour accroître l'attrait des secteurs minier et métallurgique canadiens aux yeux des investisseurs, notamment :

- L'incitatif à l'investissement accéléré, qui permettra aux minières de bénéficier d'une déduction trois fois supérieure au taux normalement admissible pour les nouveaux biens acquis pendant l'année.
- La prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) pour une durée de cinq ans, qui renforcera la stabilité des investissements aux premiers stades de l'exploration minérale.
- La possibilité, pour les entreprises, de déduire sans délai la totalité des coûts liés à l'équipement d'énergie propre.

Parmi les autres mesures figurant dans l'énoncé économique de l'automne bien accueillies par l'AMC, mentionnons :

- Montant supplémentaire de 800 millions de dollars sur cinq ans pour le Fonds d'innovation stratégique.
- Engagement à augmenter les exportations outre-mer de 50 % d'ici 2025.
- Augmentation proposée de 13,6 millions de dollars du financement du système d'information intégré sur le transport multimodal de passagers et de marchandises.
- Élargissement de la portée du Service des délégués commerciaux, y compris en triplant la taille du programme CanExport pour aider les sociétés canadiennes à pénétrer de nouveaux marchés.

Le secteur canadien de l'approvisionnement et des services miniers accorde une grande importance au travail des délégués commerciaux qui appuient notre accès à divers marchés à l'échelle internationale.

- Série de propositions visant à améliorer la compétitivité en matière de réglementation, y compris la création d'un comité consultatif externe sur le sujet.

Enfin, investissement accéléré de 773,9 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour l'Initiative nationale des corridors commerciaux. Sur ce dernier point, l'AMC a recommandé, pour le budget 201, le renouvellement de l'enveloppe de 400 millions de dollars du Fonds national pour le Nord, mesure adoptée par le gouvernement fédéral dans le budget fédéral de 2019.

Déductions fiscales

Depuis 2016, l'AMC collabore avec le gouvernement fédéral à résoudre un problème de déductions fiscales présentant d'importants défis pour les sociétés minières qui devaient payer rétroactivement un impôt minier supplémentaire pour l'année d'imposition précédente. Les démarches de l'AMC auprès du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada ont permis d'élaborer des modifications législatives pour résoudre ce problème. Malgré la lenteur du processus, l'AMC demeure sûre que ces mesures seront mises en œuvre de manière satisfaisante.

Imposition des revenus passifs

Au cours de l'été 2017, le ministre Morneau a suggéré des règlements sur les pratiques d'imposition des petites entreprises faisant affaire au Canada. Il proposait notamment des changements qui transformeraient la façon dont les revenus passifs sont traités par les entreprises concernées. L'AMC s'inquiétait de la portée de ces règlements et de la possibilité que des multinationales en profitent. Elle a collaboré de façon constructive avec les décideurs du ministère des Finances et de Ressources naturelles Canada pour discuter de ses préoccupations, qui ont été prises en compte dans le budget 2018.

COMITÉ DU TRANSPORT

Président : Brad Johnston, directeur général, Teck Coal

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

Chaque année, les exportations canadiennes de minéraux et de métaux se chiffrent en dizaines de milliards de dollars. En 2017, les exportations canadiennes de minéraux ont dépassé les 97 milliards de dollars, c'est-à-dire quelque 20 % de la valeur totale des exportations canadiennes de marchandises. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent plus de la moitié du volume et des revenus totaux du transport de marchandises enregistrés par les chemins de fer canadiens.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. Cela est d'autant plus important que le Canada est contraint de rivaliser avec des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus réduite. Et comme les bases des échanges commerciaux s'établissent au pays, un tel système permettrait également à l'industrie de profiter des accords commerciaux actuels et futurs.

Transport ferroviaire

Au printemps 2017, l'honorable Marc Garneau, ministre des Transports, a soumis le projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, en s'appuyant sur le plan *Transports 2030 – Un plan stratégique pour l'avenir des transports au Canada*.

Cet ensemble de réformes n'est pas parvenu à rééquilibrer la position des sociétés ferroviaires et des expéditeurs sur le marché du transport ferroviaire des marchandises. Avec en toile de fond la perturbation coûteuse et préjudiciable pour la réputation de la chaîne d'approvisionnement de l'hiver 2018, l'AMC, en partenariat avec sept autres associations de transport de ressources, a formulé deux recommandations en vue d'améliorer le projet de loi. La première était de permettre aux expéditeurs d'obtenir une estimation des coûts pendant un processus d'arbitrage de l'offre finale, l'un des recours contenus offerts par l'Office des transports du Canada (OTC). La deuxième était de donner à l'OTC le pouvoir unilatéral d'agir de sa propre initiative pour enquêter sur les perturbations de service dans le marché du transport ferroviaire de marchandises, avec pour objectif de trouver rapidement des solutions pour réduire les préjudices économiques.

Pendant des décennies, le recours dont les expéditeurs captifs se servaient était l'arbitrage de l'offre finale. Pour que ce recours fonctionne correctement, les deux parties doivent avoir un accès raisonnable à l'information, notamment en ce qui a trait aux coûts. Sinon, les expéditeurs négocient à l'aveugle, et les arbitres ne peuvent pas juger si les offres sont raisonnables. Pendant de nombreuses années, les expéditeurs demandaient ces renseignements pendant l'arbitrage de l'offre finale, et les sociétés ferroviaires les fournissaient. Le processus était donc juste et menait à des résultats raisonnables. Cependant, la situation a changé il y a environ une décennie, lorsque les sociétés ferroviaires ont commencé à refuser de fournir ces renseignements, ce qui désavantage grandement les expéditeurs et nuit de façon importante à l'arbitrage.

La modification proposée par l'AMC aurait rendu la divulgation de renseignements sur les coûts obligatoire dans le cadre du processus d'arbitrage, lui rendant ainsi son efficacité originale. Cette modification a été refusée sur la base d'une hypothèse fausse, et la portée de la proposition sur le pouvoir de l'Office d'agir de sa propre initiative a été réduite, exigeant que l'Office obtienne la permission du ministre plutôt que de lui permettre d'agir indépendamment, comme une autorité de réglementation devrait pouvoir le faire. L'AMC s'engage à continuer de participer à ce dossier jusqu'au rétablissement de l'équilibre. C'est seulement lorsque cet équilibre sera rétabli que le Canada sera en mesure de limiter les perturbations périodiques de la chaîne d'approvisionnement qui continuent de nuire à sa réputation de partenaire commercial fiable et de destination de choix pour les investissements étrangers directs.

Transport maritime

Le secteur minier est aussi un très bon client des ports canadiens. D'importants volumes de minerai de fer, de sel et d'autres produits minéraux tels que l'engrais, le gypse et la ferraille empruntent le port de Montréal. L'industrie minière contribue largement aux activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Les cargaisons de minerai de fer, de coke et de charbon représentent environ 30 % du trafic de la voie maritime, et le minerai de fer est en première position parmi les produits de base expédiés. Le charbon métallurgique constitue environ 30 % du volume annuel total manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers la Chine, le Japon et d'autres marchés asiatiques. La capacité d'effectuer une transition harmonieuse du transport routier au transport maritime aux ports est un facteur déterminant de la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

Organisation maritime internationale

L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'organisme international qui réglemente la pollution et les pratiques sécuritaires en mer. L'évolution du Code maritime international des cargaisons solides en vrac a des répercussions sur l'expédition pour les sociétés minières. En 2018, l'AMC a collaboré avec des partenaires internationaux pour élaborer et faire progresser des propositions réglementaires visant à modifier les exigences relatives au contrôle de la corrosivité des minéraux et des métaux transportés en vrac par voie maritime. En septembre 2018, les autorités portuaires du Canada, de l'Australie, des États-Unis et du Brésil, la National Association for Corrosivity Engineering et l'International Iron Metallics Association ont appuyé nos propositions et les documents connexes présentés au CCC5. Le Chili et le Pérou ont pris position en faveur de nos travaux au cours de la rencontre plénière. Aucun État membre ne s'est exprimé contre nos travaux, même si certains avaient des questions concernant différents aspects. Le comité a tout de même recommandé l'approbation d'une circulaire par le CPMM (son comité parent) afin de permettre l'utilisation de notre nouvelle méthode de contrôle sur une base temporaire et d'alléger par le fait même le fardeau réglementaire important et, dans certains cas, perturbateur pour l'industrie. Les prochaines étapes consisteront notamment à répondre aux questions soulevées par les États membres et à prendre une décision finale sur la modification du Code maritime international des cargaisons solides en vrac au CCC6 aux fins d'adoption de la nouvelle méthode de contrôle en 2019. Plus récemment, une proposition a été présentée à l'OMI pour interdire le transport du mazout lourd en vue de son utilisation ou de sa consommation dans l'Arctique, comme précisé dans le Code polaire de l'OMI (Canada, États-Unis, Russie, Norvège et Groenland). Une telle interdiction poserait des problèmes importants pour les communautés de l'Arctique canadien et les exploitations minières qui comptent sur le transport maritime pour s'approvisionner en matériel essentiel et accéder aux marchés. À ce jour, l'AMC a tenu plusieurs réunions avec les responsables de la réglementation de Transports Canada sur la question, préparé une soumission et pris part à la délégation canadienne de l'OMI en février 2019.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Président : Christian Del Valle, directeur, Affaires corporatives et participation des intervenants, Newmont Goldcorp Corporation

Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.

Engagement à l'égard des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme

Au début de l'année 2017, l'AMC a annoncé la mise en œuvre d'un nouvel engagement des membres envers les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (Principes volontaires). Cet engagement comprend également l'exigence, pour les sociétés membres de l'AMC exerçant des activités à l'étranger et ayant recours à des services de sécurité à leurs installations, de faire état de leur approche d'harmonisation de la gestion de la sécurité avec les Principes volontaires. En 2018, l'AMC a inclus la première série de rapports sur cet engagement dans le rapport d'étape *VDMD* annuel.

De plus, dans le cadre de cet engagement, l'AMC s'est engagée à collaborer avec le Groupe de travail sur la sécurité minière (GTSM). Ce groupe de travail permet aux professionnels de la sécurité des sociétés minières et des fournisseurs de services indépendants de partager leurs pratiques exemplaires et leurs expériences. Cette année, le GTSM a publié son premier livre blanc pour contribuer au partage des pratiques. Cette étude technique, qui offre des conseils importants sur l'élaboration de plans de gestion de la sécurité, se trouve sur le site Web du GTSM.

Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises

En janvier 2018, le ministre du Commerce international a annoncé la création du poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, ayant pour mandat d'enquêter sur les allégations de violations des droits de la personne liées aux activités des sociétés canadiennes à l'étranger. Même s'il ciblait d'abord les secteurs de l'extraction et des vêtements, le ministre s'est également engagé à étendre le mandat à tous les secteurs dans l'année suivant la nomination de l'ombudsman, une recommandation importante de l'AMC. Le ministre a également annoncé la création du Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger, composé de représentants de l'industrie et de la société civile, afin de conseiller le ministre sur les questions relatives à la conduite responsable des affaires à l'étranger.

En 2018, le débat a continué de porter sur les activités de l'ombudsman et sur la question de savoir si son mandat se concentrerait sur la recherche conjointe des faits et la résolution collaborative des différends ou sur la procédure quasi judiciaire, avec un pouvoir de rassembler des éléments de preuve et d'obtenir des témoignages, possiblement accordé en vertu de la *Loi sur les enquêtes.* Tout au long de l'année, l'AMC a continué de plaider en faveur de la première stratégie en se fondant sur le fait qu'une procédure quasi judiciaire ne serait pas réalisable compte tenu de la nature extraterritoriale des enjeux et de la crainte que les pouvoirs connexes puissent compromettre la capacité de l'ombudsman d'utiliser avec succès davantage de mécanismes de collaboration. Afin de contribuer à répondre aux questions juridiques importantes liées au mandat et aux pouvoirs potentiels de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, le Comité RSI de l'AMC a retenu les services du cabinet Fasken Martineau pour procéder à une analyse juridique axée sur les répercussions de l'octroi de pouvoirs à l'ombudsman en vertu de la *Loi sur les enquêtes*.

Le 29 mai 2018, Affaires mondiales Canada a publié la possibilité d'emploi pour la fonction d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises. La liste des exigences était longue et comprenait une expérience de travail confirmée dans le domaine des droits de la personne et une connaissance des pratiques commerciales responsables. La possibilité d'emploi mentionnait également que le candidat retenu devait avoir la capacité de demeurer objectif et l'expérience nécessaire pour mener des enquêtes impartiales. À la fin de 2018, le poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises n'avait toujours pas été pourvu.

Relations et engagement

Au cours de l'année 2018, le Comité RSI de l'AMC a continué d'accorder la priorité à l'engagement auprès de nombreuses communautés d'intérêts en lien avec les activités minières canadiennes à l'étranger dans le but de promouvoir les objectifs liés à l'amélioration du rendement, au partage du leadership et des pratiques, et à l'amélioration de l'image d'une industrie minière canadienne responsable à l'étranger. Pendant l'année, les efforts ont été orientés vers l'engagement continu auprès d'organisations religieuses, de la communauté financière, des ONG axées sur le développement et de nos clients. Voici quelques exemples d'activités liées à l'engagement :

Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger

En janvier 2018, parallèlement à l'annonce de la création du poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, le ministre du Commerce international a mis sur pied le Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger (Groupe consultatif multipartite), dont le mandat est d'offrir au ministre des conseils sur les pratiques commerciales responsables. Ses membres de la société civile proviennent du Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises et ses membres de l'industrie, de l'AMC, de l'ACPE, de l'ACPP et de la Fédération canadienne du vêtement. Son mandat consiste à conseiller le ministre sur les mesures qui pourraient être prises dans le domaine des affaires et des droits de la personne. Le Groupe consultatif multipartite s'est réuni deux fois en 2018 et, dans les deux cas, les ordres du jour étaient axés sur l'établissement de sa structure et l'élaboration d'un plan de travail, qui sont toujours en cours. Le souhait de mettre l'accent sur la prestation de conseils à propos du rôle d'Affaires mondiales Canada dans la création de chaînes d'approvisionnement responsables a également été relevé.

Dialogue avec la communauté financière

En mai, l'AMC a été invitée à participer à une table ronde dans le cadre d'une conférence organisée à Vancouver par la division de l'Ouest de l'Amérique du Nord de l'initiative sur les principes pour l'investissement responsable (initiative PRI) de l'ONU. Le thème de la conférence était la transparence des recettes et l'AMC a été invitée à aider les investisseurs à comprendre comment son travail avec le mouvement Publiez ce que vous payez a mené à la création de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*. L'AMC a également souligné l'importance de l'initiative *VDMD* et de la production de rapports à l'échelle des établissements pour permettre aux investisseurs de mieux comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le Comité RSI a également organisé une table ronde à Toronto dans le but de réunir les représentants des relations avec les investisseurs et de la responsabilité sociétale des sociétés membres pour dialoguer avec des investisseurs institutionnels canadiens, dont l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC), le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) et la BC Investment Management Corporation. Ce dialogue avait pour but d'explorer les possibilités d'améliorer l'état de la divulgation des renseignements relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux

et de gouvernance. La table ronde a été jugée positive par les participants, et le Comité RSI tiendra compte des leçons tirées dans le cadre de l'organisation d'une table ronde de suivi axée sur un ou deux enjeux particuliers en 2019.

Université Saint-Paul
En février, un des membres a représenté l'AMC dans le cadre d'un dialogue sur l'industrie minière et les droits de la personne organisé par l'Université Saint-Paul, à Ottawa, intitulé « Dimensions éthiques des industries extractives dans l'enseignement social catholique ». Ce dialogue fait partie d'une série de dialogues et de symposiums organisés par l'Université Saint-Paul et l'AMC y participe aussi souvent que possible. Cette année, l'AMC a été invitée à participer à l'élaboration du programme du dialogue, ce qui témoigne de la consolidation de sa relation avec l'université.

Centre canadien d'excellence contre la corruption
En avril, l'AMC a collaboré avec le nouveau Centre canadien d'excellence contre la corruption pour voir comment ce dernier peut promouvoir de meilleures pratiques de lutte anticorruption au sein de l'industrie minière. Son directeur, Patrice Poitevin, anciennement du groupe anticorruption de la GRC, a manifesté un grand intérêt à collaborer avec l'AMC. Au cours de l'année, dans le cadre de ses activités de mobilisation, l'AMC a accepté de collaborer avec le Centre à l'élaboration d'une proposition conjointe de séance technique sur la lutte anticorruption pendant le congrès de l'ACPE 2019. La proposition a été acceptée et permettra de poursuivre l'engagement auprès du Centre en 2019.

Participation à des forums internationaux de l'industrie minière
Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable
En 2018, l'AMC a continué de donner la priorité à son engagement auprès du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. L'AMC a notamment participé à l'AGA du Forum et travaillé avec son secrétariat pour préparer l'AGA. Dans le cadre de sa participation aux activités du secrétariat, l'AMC devait notamment s'assurer que les documents de l'AGA présentent des opinions équilibrées et les points de vue de l'industrie. L'AGA du Forum rassemble des représentants des gouvernements de plus 70 pays, qui se penchent sur une variété de questions liées à l'industrie minière, comme les politiques financières et fiscales, les résidus miniers, la fermeture de mines, l'approvisionnement local et l'approvisionnement responsable. En ce qui concerne sa participation au Forum, l'AGA a collaboré à l'organisation d'une table ronde tenue pendant la séance plénière afin d'offrir aux représentants des gouvernements un portrait de l'approvisionnement responsable. L'AMC, l'OCDE, Tesla, l'Institut international du développement durable et le Federal Institute for Geosciences and Natural Resources de l'Allemagne comptaient parmi les participants. Cette table ronde offrait une première occasion à l'AMC de collaborer directement avec Tesla, qui s'ajoute aux efforts de mobilisation déjà en cours auprès de marques comme Apple, Microsoft et BMW, pour faire progresser les marchés d'approvisionnement responsable en métaux et en minéraux.

Mining Indaba
Cette année, la participation de l'AMC à Mining Indaba a marqué un grand pas en avant en ce qui a trait à sa visibilité pendant l'événement. Puisque le pavillon canadien jouissait d'assises plus solides en raison du soutien accru de sociétés individuelles, l'AMC a été en mesure de collaborer avec le Conseil canadien de l'Afrique et le Haut-commissariat du Canada en Afrique du Sud afin d'occuper une place plus importante. Pour ce faire, l'AMC a contribué financièrement au pavillon canadien afin d'être le

commanditaire principal de la réception de bienvenue du Canada, qui attire environ 300 représentants de partout dans le monde. L'AMC et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont également travaillé de concert pour tirer profit du petit-déjeuner interactif annuel du Canada et en faire la table ronde d'ouverture du programme principal de la Journée du développement durable, qui se déroule sur la scène principale. Cette année, le thème de la table ronde était : « L'heure d'un leadership responsable de l'approvisionnement des métaux et des minéraux (de la mine au produit) ». La table ronde était animée par Steve D'Esposito, de Resolve, et l'AMC, Sherritt et ArcelorMittal comptaient parmi les participants. L'accent a été mis sur la façon dont l'industrie minière peut réagir le plus efficacement possible, selon ses propres conditions, à la pression croissante exercée par le secteur de la fabrication pour qu'il soit démontré que la chaîne d'approvisionnement en métaux et minéraux est responsable. Au cours de la discussion, ArcelorMittal a fait valoir sans hésiter que l'industrie doit adopter rapidement des normes propres aux sites miniers, faisant l'objet d'une assurance indépendante et d'une surveillance par de multiples intervenants. La société a aussi précisé que l'initiative *VDMD* et l'IRMA doivent être à l'avant-plan des éléments qui seront utiles aux constructeurs. La table ronde a permis de renforcer la place prédominante de l'initiative *VDMD* au cours de la discussion sur l'approvisionnement responsable et a contribué à la faire connaître sur le continent.

Rapport sur la distribution de la valeur dans les pays hôtes
Dans le cadre de sa collaboration continue avec les membres pour quantifier la valeur des dépenses des sociétés à l'étranger, le Comité RSI a préparé un sommaire des sommes dépensées dans les pays hôtes sous forme d'impôts et de redevances, de paiements aux fournisseurs, de salaires versés aux employés et de contributions aux communautés. Les données recueillies auprès de 10 sociétés membres de l'AMC, représentant 53 exploitations productrices et exploitations non productrices, sont présentées dans le rapport *Faits et chiffres* 2018.

Intervention de la Cour suprême du Canada – Nevsun Resources Ltd. c. Gize Yebeyo Araya, et al.
À la fin de 2018, l'AMC est intervenue auprès de la Cour suprême du Canada dans le cadre d'une demande d'autorisation d'appel de la société minière canadienne Nevsun, établie à Vancouver. L'appel portait sur une plainte alléguant que Nevsun aurait eu recours à de la main-d'œuvre contrainte au travail à une mine en Érythrée. L'intervention de l'AMC a mis l'accent sur la mise en garde des tribunaux à propos de l'inclusion du concept de droit international coutumier en droit civil au Canada. L'audience de la Cour suprême a eu lieu à la mi-janvier 2019, la Cour réservant toutefois son jugement. Bien que Nevsun ne soit pas membre de l'AMC, il a été déterminé que les répercussions de cette affaire sur l'industrie justifiaient une intervention.

Plans pour 2019
Les travaux du Comité RSI continuent de porter sur un certain nombre de grands aspects, dont le leadership en matière de droits de la personne, la contribution à la mise en place de systèmes de recours justes, dont la recherche d'une issue positive aux enjeux liés à l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, ainsi que la divulgation des résultats sur le développement durable, tout en visant à assurer le positionnement des sociétés canadiennes à l'étranger. Comme le poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises était toujours vacant à la fin de 2018, le Comité RSI devrait continuer de consacrer une partie de ses efforts à faire en sorte que cette fonction permette la résolution efficace des conflits et contribue par le fait même à bâtir l'image de marque du Canada dans le domaine des pratiques commerciales responsables.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Chris Adachi, gestionnaire, Mise en œuvre du développement durable et stratégie sur le carbone, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et le rendement des émissions de gaz à effet de serre.

Tarification du carbone et régime de tarification fondé sur le rendement

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il établirait un filet de sûreté pour la tarification du carbone, en vertu duquel les provinces et les territoires seraient libres d'imposer une taxe sur le carbone ou de mettre sur pied un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre. Sinon, le gouvernement fédéral imposerait un système de tarification du carbone. En 2017 et en 2018, l'AMC a participé activement aux consultations organisées par les décideurs fédéraux sur l'élaboration de ces systèmes.

Les *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* de l'AMC ont servi de base à ces consultations. Dans ce document, l'AMC appuie l'idée d'une tarification du carbone sans incidence sur les recettes (neutralité fiscale) et souligne qu'une politique sur les changements climatiques doit assurer l'avantage concurrentiel des secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux (FIEEEC) et tenir compte des facteurs économiques et géographiques changeants. Par exemple, dans les régions éloignées et nordiques, où le manque d'infrastructure énergétique est le plus prononcé au Canada, les entreprises qui dépendent du carburant diesel payent des coûts énergétiques parmi les plus élevés au pays. Peu de possibilités viables s'offrent à elles pour changer de carburant à l'échelle voulue de manière économique sans être pénalisées par la tarification du carbone.

L'OBPS a publié une proposition réglementaire à cet effet en décembre 2018. Bien que certaines recommandations de l'AMC relatives au régime de tarification fondé sur le rendement se trouvaient dans la version du régime proposée à l'époque, certaines mesures importantes étaient absentes. Parmi ces dernières, notons la reconnaissance de la capacité limitée des sociétés à réduire leurs émissions de procédés dans les régions nordiques et éloignées, ainsi que la rigueur du régime fédéral proposé pour les sociétés minières par rapport aux régimes infranationaux de tarification du carbone précédents. Au moment de la rédaction, l'AMC continuait de discuter avec les décideurs en vue d'établir des politiques et des règlements équilibrés. Une politique sur les changements climatiques qui ne tiendrait pas compte de ces enjeux risquerait d'entraîner un transfert des émissions de carbone. En quelques mots, elle pourrait engendrer un déplacement de la production de minéraux, et des contributions connexes, des pays qui prennent des mesures en vue de prévenir les changements climatiques vers des pays qui ne le font pas. Non seulement ce déplacement nuirait à l'économie canadienne, mais il ferait également augmenter les émissions mondiales.

Norme sur les combustibles propres

La norme sur les combustibles propres est un projet de règlement visant à exiger que l'intensité des émissions tirées de l'énergie à base de carbone diminue durant tout le cycle de vie. Dans sa version actuelle, la mesure proposée comprendrait les carburants liquides, solides et gazeux (une première dans le monde de la réglementation concernant les combustibles solides et gazeux), ciblant les activités de consommation de combustibles dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et du transport.

Les sociétés minières, grandes consommatrices industrielles d'énergie des secteurs FIEEEC, sont incapables de transférer les coûts additionnels liés à la conformité à leurs clients. La majeure partie des coûts liés à la conformité associés à la norme sur les combustibles propres sera transférée directement aux consommateurs d'énergie par les fournisseurs de carburants.

Un règlement exigeant que l'intensité des émissions de carbone provenant de l'énergie consommée dans les installations industrielles diminue pendant le cycle de vie entraînerait d'autres coûts que n'ont pas à assumer nos concurrents étrangers qui utilisent des combustibles à haute teneur en carbone pour la production d'électricité et les processus industriels. Cette situation risquerait d'entraîner un transfert des émissions de carbone.

L'AMC participe au groupe de travail technique d'ECCC sur la norme sur les combustibles propres depuis le début de 2018 et a souligné à maintes reprises les besoins suivants :

- La reconnaissance et la protection du caractère concurrentiel des secteurs FIEEEC au moyen d'un éventail de solutions.
- L'établissement de mesures solides de protection qui s'appuient sur des évaluations des coûts cumulatifs du carbone pour les secteurs FIEEEC.
- La réduction du dédoublement et du chevauchement du fardeau réglementaire découlant de changements divergents dans les politiques et les lois et règlements.
- L'évaluation scientifique et transparente de la possibilité d'atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la norme sur les combustibles propres, de 30 Mt, et des coûts afférents.
- La communication directe de renseignements aux intervenants et leur mobilisation par la participation au projet d'analyse coûts-bénéfices et d'étude d'impact de la réglementation mené par ECCC.

Des progrès ont été réalisés au chapitre de la reconnaissance et de l'intégration de ces éléments dans le processus de consultation, mais nous avons rencontré de vives résistances au début. Toutefois, au fil du temps, nous avons vu des décideurs faire preuve d'ouverture à intégrer certains éléments, ce qui s'est même traduit par un engagement à inclure dans le processus d'élaboration de règlement des études de cas comprenant des évaluations des coûts cumulatifs pour un sous-ensemble de secteurs, notamment en créant un groupe de travail sur la norme sur les combustibles propres pour les secteurs FIEEEC. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de règlement n'avait pas encore été publié dans la Gazette du Canada, mais les décideurs prévoient une publication au printemps 2019.

Règlement sur les groupes électrogènes diesel stationnaires proposé

Dans une initiative réglementaire précédente, ECCC proposait que les nouveaux groupes électrogènes diesel soient dotés d'une technologie de traitement des gaz d'échappement Phase IV. L'AMC et ses membres ont participé à des webinaires avec des représentants d'ECCC pour communiquer leurs préoccupations par rapport à cette proposition étant donné que la technologie n'est pas éprouvée par temps froid hivernal sur les sites miniers en région éloignée. L'AMC a été satisfaite de la proposition d'ECCC dans la Partie 1 de la Gazette du Canada, soit que les sociétés minières exerçant des activités dans des régions éloignées bénéficient de souplesse et qu'elles soient traitées comme les collectivités éloignées. L'AMC continuera de participer au processus de rédaction de la Gazette du Canada pour ce projet de règlement.

Document de référence sur l'adaptation aux changements climatiques pour l'industrie minière de l'AMC

En novembre 2016, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) a publié une déclaration consultative intitulée *Relever le défi*, qui encourage l'AMC et ses membres à continuer de tirer parti de leurs efforts, de leurs réalisations et de leurs engagements dans le domaine. Dans la déclaration, le Groupe soulignait aussi la détermination de l'AMC et de ses membres à contribuer de manière constructive à la lutte planétaire contre les changements climatiques, en citant la récente publication *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* de l'AMC, qui présente les éléments fondamentaux d'un régime de tarification du carbone efficace visant à aider le gouvernement fédéral à concevoir un cadre pancanadien sur les changements climatiques.

Pour faire suite à un engagement envers le GCCI contenu dans sa réponse, l'AMC a préparé un mémoire à l'attention de Ressources naturelles Canada à propos de l'élaboration d'un outil de gestion des risques fondé sur des pratiques exemplaires dans un climat changeant. Au début de 2018, l'AMC a été avisée que sa proposition avait été acceptée. En 2018, l'AMC a mis sur pied un comité directeur chargé de chapeauter le projet, a animé un atelier et a présenté un exposé à Washington devant la Société financière internationale, qui a ensuite exprimé son intérêt à collaborer avec l'organisme dans le cadre de l'initiative. Au moment de la rédaction du présent document, les travaux se poursuivent. L'outil d'orientation devrait être prêt en mars 2020.

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Président par intérim : Stéphane Robert, directeur des affaires réglementaires et de la durabilité, Mines Agnico Eagle Limitée

Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.

L'industrie minière, qui compte environ 8 500 travailleurs (un emploi sur six dans la région), est le principal moteur de développement économique du secteur privé dans le Nord du Canada. Son apport direct au PIB du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut s'est chiffré respectivement à 13 %, 30 % et 21 % en 2016. L'industrie minière a transformé les communautés nordiques et autochtones par la création d'emplois, la formation professionnelle et, dans certains cas, des redevances ou des apports en capital, tout en payant des impôts et des redevances aux gouvernements. Même si ces contributions sont importantes, le potentiel est encore plus grand. Des recherches de l'AMC indiquent que les nouveaux investissements pourraient dépasser les 35 milliards de dollars selon les conditions liées à l'investissement et le marché.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est la priorité numéro un du Comité des affaires du Nord mis sur pied par l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

Développement de l'infrastructure du Nord

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions limite les occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par habitant.

Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. Une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport *Corriger les inégalités*, montre qu'il en coûte plus de six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud.

Jusqu'à présent, l'AMC est encouragée par l'annonce, en juillet 2017, des dernières décisions du gouvernement fédéral en matière d'investissements dans les infrastructures, en faveur desquelles elle plaidait, car elles tiennent compte des occasions et des défis nordiques, dont l'Initiative des corridors de commerce et de transport, qui prévoit 400 millions de dollars pour des infrastructures stimulant le commerce dans les territoires, et du plan Investir dans le Canada, qui attribue plus de fonds par habitant dans le Nord. Ces investissements novateurs dans le Nord du Canada répondent à un besoin réel. L'AMC

est particulièrement heureuse que cette enveloppe de 400 millions de dollars pour le Nord canadien soit renouvelée dans le budget de 2019, établissant ainsi un précédent en matière d'attribution régionale. D'autres projets ont reçu du financement au cours des 12 à 24 derniers mois, dont le Projet d'accès aux ressources du Yukon, de même que la route de T'licho et un segment de l'autoroute McKenzie Valley, dans les T. N.-O. Enfin, l'AMC a poursuivi son engagement auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada afin de veiller à ce que les réalités et les priorités des projets en région éloignée et nordique soient connues et comprises.

Cadre stratégique de l'Arctique

Dans le cadre du rapport sur le leadership partagé dans l'Arctique, auquel l'AMC a participé et qui a été publié par Mary Simon, représentante spéciale de la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, le gouvernement a lancé des consultations pour élaborer un cadre stratégique pour l'Arctique.

À la fin de 2017, l'AMC a participé à une table ronde de l'industrie à ce sujet, et préparé un document soulignant l'importance du développement économique comme déclencheur de gains sociaux, et de l'industrie minière comme catalyseur pour la réconciliation avec les Autochtones dans les communautés nordiques et éloignées. Cet engagement a servi de point de départ pour l'élaboration d'un mémoire à l'attention de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada dans le cadre des consultations officielles ayant eu lieu au début de 2018. L'AMC y soulignait l'importance de s'attaquer au manque d'infrastructures pour pouvoir faire avancer le processus de réconciliation avec les Autochtones, mettre de l'avant des objectifs de réglementation sur les changements climatiques et réaliser les objectifs généraux de développement social et économique. Plus tard dans l'année, le Ministère a publié une ébauche qui servira de base à une mobilisation accrue. Au moment de la rédaction du présent document, la politique n'avait pas encore été publiée et était attendue au printemps 2019.

Changements climatiques

Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique (y compris celui du carburant), mais les données suggèrent que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduelles. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions éloignées et nordiques du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique. L'infrastructure déficitaire et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone. De plus, la norme en matière de combustible propre ne semble pas pouvoir s'appliquer aux industries se trouvant dans des régions à températures extrêmes, comme il en existe au Canada.

Pour que les mesures de lutte contre les changements climatiques dans le Nord aient l'effet visé, il est impératif de prévoir des accommodements pour les régions nordiques et éloignées afin de ne pas nuire indûment aux affaires. C'est particulièrement vrai pour les territoires où les coûts d'exploitation sont les plus élevés au pays. L'AMC a réitéré ce principe lors de toutes ses rencontres sur les changements climatiques et dans des consultations portant notamment sur l'élaboration du régime de tarification fondé sur le rendement du gouvernement fédéral, la norme sur les combustibles propres proposée ou les groupes électrogènes diesel stationnaires et mobiles. Tous ces éléments ont exigé une participation importante de l'AMC en 2018.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

L'industrie minière est un des secteurs industriels canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2017, l'industrie représentait plus de 19 % des exportations du Canada et compte chaque année pour une part considérable des investissements directs canadiens à l'étranger. Le Canada est également une plaque tournante du financement minier, puisque la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance de Toronto (TSXV) accueillent 57 % des sociétés minières ouvertes du monde et négocient invariablement la majorité de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale sur une base annuelle. Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Ceux-ci englobent le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers.

Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un programme ambitieux dans le but d'élargir et de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada, y compris dans le cadre des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE). À la fin de 2018, le Canada avait mis en place 37 APIE, mené à bien des négociations avec six nouveaux pays, et il poursuivait les pourparlers avec quatorze autres. Les APIE sont des accords bilatéraux qui visent à favoriser les investissements étrangers en établissant un cadre de droits et d'obligations juridiquement contraignants. Ces accords fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays et permettent aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des tribunaux et à des arbitres indépendants en cas de différend avec le gouvernement d'un pays hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que les dispositions d'exécution soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre régissant l'équité et la transparence.

Investissements en Amérique latine

Huit des 37 APIE en vigueur du Canada ont été conclus avec des pays d'Amérique latine, ce qui témoigne de la présence de l'industrie dans ce continent au vaste potentiel minier. En 2017, les sociétés canadiennes détenaient 88 milliards de dollars d'actifs en Amérique latine, soit près de la moitié de la valeur totale des actifs miniers du Canada à l'étranger.

Investissements en Afrique

Depuis 2010, le gouvernement canadien a conclu, signé ou mis en œuvre 12 APIE avec des pays africains. Trois processus de négociations d'APIE supplémentaires sont en cours avec des pays de ce continent. Ces dernières années, de nombreux pays africains ont cherché à mettre à profit leurs ressources naturelles et se sont montrés plus ouverts à de nouveaux investissements miniers et à l'expansion de projets miniers déjà en exploitation. Parmi les principales ressources minières de l'Afrique, citons le minerai de fer, les diamants, l'or, le platine, l'uranium, le cuivre et le charbon.

S'il existe des occasions particulièrement intéressantes de partenariat entre les sociétés minières et les pays hôtes, différents obstacles sont à surmonter pour que les projets s'avèrent profitables à la fois pour les collectivités et les pays hôte et pour les sociétés.

Consultations sur les APIE – Mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États
L'AMC a participé à des consultations menées par Affaires mondiales et Diversification du commerce international sur le programme d'APIE, soulignant que les protections offertes par les mesures de règlement des différends entre les investisseurs et les États sont d'une importance cruciale pour l'industrie minière canadienne en raison des facteurs uniques qui définissent les investissements miniers. D'abord, les sociétés minières doivent s'installer dans les endroits où se trouvent les gisements minéraux et métallifères pouvant être exploités commercialement. Bien que le Canada soit riche en minéraux et en métaux, un nombre considérable de membres de l'AMC exercent également des activités à l'étranger, de manière particulièrement intensive dans certains pays. Par exemple, près de 70 % des sociétés minières étrangères présentes au Mexique sont canadiennes. À grande échelle, les sociétés minières canadiennes détiennent des actifs de plus de 163 milliards de dollars dans plus de 100 pays partout dans le monde.

Elles exercent leurs activités dans un secteur plus vulnérable que d'autres puisque le coût d'investissement initial associé à la mise en valeur est énorme. Il arrive souvent que les coûts d'investissement initiaux d'une mine moyenne dépassent 1 milliard de dollars, et ce, avant même la production ou la transformation. Une fois la production entamée, les mines sont habituellement exploitées pendant plusieurs années avant d'obtenir un retour sur le capital investi. Dans le cas d'une interruption de production minière hors du contrôle d'une société, le capital investi dans le pays hôte est immuable.

Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États d'accueil fournissent un outil d'exécution efficace qui contribue à veiller à ce que les investisseurs canadiens, les sociétés et leurs travailleurs soient traités équitablement à l'étranger et puissent continuer d'injecter des fonds de l'international dans leur pays. Bien qu'il s'agisse d'un dernier recours pour les sociétés, ces mécanismes font partie intégrante des accords sur le commerce et l'investissement modernisés canadiens, y compris les APIE du Canada. Il est essentiel qu'ils soient également toujours inclus dans les prochains accords.

Accords de libre-échange
L'industrie minière canadienne bénéficie d'une présence internationale imposante. Sa dépendance à la demande pour ses produits sur le marché international fait de cette industrie l'une des principales parties prenantes des politiques commerciales, programmes et services pour lesquels Affaires mondiales Canada sert d'intermédiaire.

Axée sur une expansion dynamique depuis quelques années, la vision commerciale du Canada confère aux sociétés minières du pays davantage de moyens pour étendre leurs activités sur des marchés naissants et émergents, ou pour exporter leurs produits plus librement vers un nombre croissant de destinations. L'AMC appuie l'évolution des mesures gouvernementales décrites ci-après et, aux moments pertinents, offre ses rétroactions aux décideurs et aux négociateurs canadiens.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT (suite)

L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

Accord de libre-échange nord-américain

Le 30 novembre 2018, l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) a été signé par les trois pays. L'ACEUM est fondé sur l'Accord de libre-échange nord-américain, entré en vigueur le 1er janvier 1994. L'accord actuel est le résultat de plus d'une année de négociations, marquée par des menaces d'imposition par les États-Unis de droits de douane pour le Canada.

L'AMC est ravie que les négociations aient été prolongées et se réjouit de la réduction de l'incertitude commerciale qui fait suite à la signature de l'accord. Elle est toutefois déçue que l'ACEUM soit dépourvu de mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Des mesures de règlement des différends entre investisseurs et États sont d'une importance cruciale pour l'industrie minière canadienne en raison des facteurs uniques qui définissent les investissements miniers, et l'AMC appuie la poursuite de leur inclusion dans les accords commerciaux futurs, ainsi que la poursuite de la conclusion d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) entre le Canada et les partenaires clés précités.

Partenariat transpacifique

L'AMC appuie la ratification par les gouvernements de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Ce nouvel accord de libre-échange entre l'Australie, le Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam, une fois entré en vigueur, sera l'un des plus importants accords de libre-échange au monde et facilitera l'accès à des marchés asiatiques clés.

De 2014 à 2016, les exportations de métaux et de minéraux du Canada vers les pays du PTPGP se chiffraient en moyenne à 6,8 milliards de dollars par année. Les exportations de métaux et de minéraux sont actuellement soumises à des droits de douane dans plusieurs des marchés du PTPGP, notamment l'Australie (jusqu'à 5 %), le Japon (jusqu'à 11,7 %), la Malaisie (jusqu'à 50 %), la Nouvelle-Zélande (jusqu'à 10 %) et le Vietnam (jusqu'à 40 %). Ces droits de douane seront complètement éliminés par le PTPGP.

Libre-échange avec la Chine

La Chine est le pays qui consomme le plus de matières premières. D'après de récentes estimations, à l'échelle mondiale, la Chine consomme 54 % de l'aluminium, 48 % du cuivre, 50 % du nickel et 45 % de l'acier (et, par conséquent, un pourcentage élevé du charbon métallurgique). La Chine est aussi un consommateur important de métaux précieux. Elle achète ou exploite 23 % des ressources mondiales en or et 15 % de celles en argent. Le pays consomme également 13 % de la production mondiale d'uranium, un pourcentage sur le point d'augmenter étant donné le nombre de réacteurs nucléaires en construction ou actuellement sous commande.

La Chine est le troisième marché en importance pour les exportations canadiennes de minéraux et de métaux, après les États-Unis et l'Union européenne, la valeur des exportations surpassant les

4,6 milliards de dollars en 2017, soit environ 5 % du total global. À ce jour, 18 pays ont conclu des accords de libre-échange avec la Chine, et 22 autres en sont à divers stades de négociation et de prénégociation; bien des pays, en somme, reconnaissent que leur avenir économique est inexorablement lié à ce pays. Compte tenu de ce contexte et de l'importance de la Chine pour l'avenir du Canada, l'AMC a incité le gouvernement fédéral à entretenir les relations économiques et diplomatiques avec ce pays, dans le but d'entamer des négociations pour un accord de libre-échange.

Mercosur
Le Mercosur est un bloc commercial de marché commun sous-régional d'Amérique du Sud dont les membres actuels sont l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le 9 mars 2018 à Asunción, au Paraguay, des négociations pour un accord de libre-échange complet entre le Canada et le Mercosur ont été entamées. L'AMC a soutenu les efforts du gouvernement en matière de réévaluation de la viabilité d'un accord de libre-échange avec le Mercosur et a participé à des consultations sur le sujet. Combinés, les actifs des sociétés canadiennes détenant des exploitations minières au Brésil et en Argentine représentent respectivement 5 % et 8 % de la valeur des actifs miniers canadiens à l'étranger.

Au-delà des investissements et des actifs, l'AMC et ses membres exportent leurs bonnes pratiques en matière de développement minier durable dans les pays du Mercosur. Les exemples les plus représentatifs de l'exportation de ces bonnes pratiques sont en Argentine, où l'association minière nationale de l'Argentine (Cámara Argentina de Empresarios Mineros [CAEM]) a adopté l'initiative *VDMD* de l'AMC. L'adoption de cette initiative par l'Argentine constitue un jalon important dans la collaboration entre le Canada et une importante région minière de l'Amérique latine en vue d'établir des normes sur l'exploitation minière responsable.

Alliance du Pacifique
L'Alliance du Pacifique est une initiative régionale créée en 2011 par le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou qui vise la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des gens. Chacun de ces pays est une destination importante pour les investissements miniers canadiens, et l'AMC appuie le resserrement des liens commerciaux avec l'Alliance.

Avec un PIB combiné de 2,5 billions de dollars et 223 millions d'habitants, l'Alliance du Pacifique constitue un marché majeur pour le Canada. Les objectifs généraux de l'Alliance sont de favoriser la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des gens et de promouvoir une plus grande compétitivité et la croissance économique des pays membres.

En juin 2017, le Canada était parmi les premiers pays invités à devenir un État associé de l'Alliance du Pacifique, au même titre que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Singapour.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier, Président du conseil : Dean Winsor, vice-président principal et chef des RH, Ressources Teck, Vice-président du conseil : Keith Harris-Lowe, vice-président, Ressources humaines, Mines Agnico Eagle

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission de stimuler la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement postsecondaire, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.

Le financement de l'organisme provient des recettes générées par ses programmes d'activités, de l'Association minière du Canada (AMC) et du gouvernement fédéral. Le Conseil RHiM est régi par un conseil d'administration réunissant 14 personnes qui représentent un échantillon des employeurs, syndicats, associations, groupes d'équité et enseignants du secteur minier de partout au Canada. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles de l'industrie minière qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les programmes et les projets.

Priorités :

- **Renseignements sur le marché du travail, tendances et recherche :** Fournir à l'industrie une source de connaissances centralisée, fiable et adaptée sur le marché du travail, les tendances et la recherche dans le secteur des minéraux et des métaux.
- **Maximisation des ressources humaines :** Élaborer et distribuer des outils qui aideront les employeurs à entrer en contact avec tous les bassins de main-d'œuvre, notamment les femmes, les peuples autochtones et les immigrants.
- **Normes et employabilité :** Élaborer et mettre à jour une série de normes professionnelles canadiennes et des ressources sur les compétences essentielles connexes pour des professions ciblées du secteur minier.
- **Reconnaissance et titres de compétence :** Attester et promouvoir les compétences des employés ainsi que les réalisations et les pratiques des employeurs et des établissements de formation.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME :

Renseignements sur le marché du travail, tendances et recherche :

Information sur le marché du travail (IMT) à l'échelle canadienne : Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'IMT est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier par l'industrie et les parties prenantes. Il renforce la capacité de l'industrie minière à comprendre les facteurs de l'offre et de la demande du marché du travail et la façon dont ils varient en fonction de diverses conditions.

Les modèles, les outils et les capacités du Conseil RHiM continuent d'offrir aux parties prenantes des rapports d'information sur le marché du travail (IMT), des études, des prévisions et toute autre information pertinente :

- L'*Aperçu du marché du travail dans l'industrie minière canadienne 2019* a été publié en novembre 2018. Il présente le profil de la main-d'œuvre canadienne de l'industrie minière, fait état des besoins prévus en matière d'embauche et des personnes compétentes disponibles au cours de la prochaine décennie et met en lumière trois sujets en particulier : 1) la représentation des femmes, 2) l'incidence des nouvelles technologies et 3) la demande accrue de compétences en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM).
- Le tableau de bord trimestriel des informations sur le marché du travail dans *Le mineur de données RH* est accessible sur le site Web du Conseil RHiM. L'édition T2 2019 passera à un format interactif.
- En partenariat avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), un sondage multilatéral a été lancé pour mieux comprendre les défis liés au marché du travail, à l'emploi et à la formation dans le secteur de l'exploration minérale. Un rapport sera publié à la fin de 2019.
- De plus, le Conseil RHiM mène actuellement une étude primaire sur la nature changeante du travail dans le secteur minier. La publication de l'étude de recherche *Incidence des nouvelles technologies, de l'automatisation et de l'innovation sur la main-d'œuvre canadienne de l'industrie minière* est prévue à la fin de 2019.

Maximisation des ressources humaines

Équiper la relève : Développer les talents dans l'industrie minière par l'apprentissage intégré en milieu de travail : Le 10 avril 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un soutien financier de 7,8 millions de dollars pour le projet Équiper la relève du Conseil RHiM. Équiper la relève vise à sensibiliser et à offrir un accès aux programmes postsecondaires liés à l'industrie minière en rassemblant des employeurs de l'industrie et des établissements d'enseignement postsecondaire. Le projet a permis de créer 850 nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) et dans le domaine des affaires.

Projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière : La formation sur le projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière (projet ESIM) au Canada accélère les changements institutionnels nécessaires en matière d'équité dans le secteur des mines et des minéraux. Le premier projet pilote de 12 mois est consigné dans un rapport d'étude de cas qui met en lumière les expériences et les résultats des entreprises participantes Agnico Eagle, Hatch, Mosaic Potash Esterhazy, Taseko Gibraltar Mine, Teck et Vale. Depuis, le Conseil RHiM a créé un modèle d'inscription au projet ESIM et obtenu deux nouveaux projets de mise en œuvre du programme :

1. L'International Minerals Innovation Institute (IMII) a appuyé un projet pilote en Saskatchewan dans le cadre du projet ESIM pour mettre sur pied une nouvelle cohorte de champions de l'égalité entre les sexes, d'agents de changement et d'examen des politiques et des procédures au sein des exploitations minières et des organismes d'approvisionnement.
2. Des ateliers régionaux dans le cadre du projet ESIM ont eu lieu à Vancouver, à Saskatoon, à St. John's et à Toronto entre février et avril 2019 avec l'aide de RNCan.

Réseau d'immigrants professionnels du secteur minier : En partenariat avec le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) et l'organisme Professions North/Nord (PNN), financé par le gouvernement de l'Ontario, le projet M-PIN 2018-2021 du Conseil RHiM aide les employeurs miniers de

l'Ontario à entrer en contact et à collaborer avec des experts aux vues similaires et des professionnels formés à l'étranger à la recherche d'un emploi valorisant. Des activités de réseautage ont eu lieu à Sudbury, à Toronto et à Timmins, et la formation *Ouvrir la voie vers l'inclusion dans l'industrie minière* a été élaborée et lancée en mars 2019. Une séance de réseautage virtuel est prévue pour le T4 2019.

Normes et employabilité

Normes professionnelles canadiennes (NPC) : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHiM élabore et met à jour des NPC pour les principales professions du secteur minier. Le financement du projet NPC 2014-2018 du Conseil RHiM a servi aux fins d'examen et de mise à jour de quatre normes existantes (mineur/mineuse de fond, mineur/mineuse de surface, opérateur/opératrice dans le traitement de minerais et foreur/foreuse au diamant), ainsi qu'à l'élaboration de trois nouvelles normes : formateur/formatrice de l'industrie, opérateur/opératrice de treuil et superviseur/superviseure de premier niveau. Une norme canadienne de formation pour les foreurs/foreuses au diamant et les formateurs/formatrices de l'industrie est en cours d'élaboration et de mise à l'essai, ainsi qu'une norme autonome pour les compétences communes à la plupart des professions en production et en exploitation minière. Un programme souple de certification et de reconnaissance visant à reconnaître les établissements d'enseignement et les programmes de formation des employeurs qui respectent les NPC est également en cours d'élaboration.

L'Essentiel des mines : L'Essentiel des mines est le seul programme canadien de formation sur les compétences essentielles développé par l'industrie pour les Autochtones. Élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, il confère aux peuples autochtones la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre de l'industrie minière. En 41 formations données, le programme L'Essentiel des mines a permis à 347 personnes d'obtenir un diplôme. La plupart des participants obtiennent un emploi ou poursuivent leurs études dans le domaine minier au cours des six mois qui suivent la formation.

Reconnaissance et titres de compétence

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) : Le PRPIMC, qui mesure l'expertise minière, a émis plus de 1 500 certificats depuis sa création et plus de 1 750 personnes s'y sont inscrites. Il existe une reconnaissance professionnelle pour les travailleurs des groupes professionnels suivants : mineurs/mineuses de fond, mineurs/mineuses de surface, opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais, foreurs/foreuses au diamant, formateurs/formatrices de l'industrie, superviseurs/superviseures de premier niveau et opérateurs/opératrices de treuil. Le Conseil RHiM mène actuellement un projet pilote relatif à un autre processus de reconnaissance professionnelle dans le cadre du Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne.

Pour plus de renseignements :

Consultez le site www.mihr.ca/fr ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général, à rmontpellier@mihr.ca.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Présidente (juin 2017 à ce jour) : Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.

Matthew Andrews, Pan American Silver Corp
Lyn Anglin, Imperial Metals Corporation**
Brent Bergeron, Goldcorp inc.
Amanda Bernier, Monnaie royale canadienne***
Joe Boaro, First Quantum Minerals
Marc Boissonneault, Glencore
Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada****
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Alan Coutts, Noront Resources Ltd
Lisa Damiani, New Gold Inc.
Blair Dickerson, Rio Tinto Canada**
Patrick Evans, Dominion Diamond Mines ULC***
Ross Gallinger, Yamana Gold Inc. ***
Patrick Godin, Stornoway Diamond Corporation****
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Sara Harrison, BHP Billiton Canada inc.****
Steve Higgins, Monnaie royale canadienne*
Elliot Holland, Dominion Diamond Mines ULC*
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
John Kearney, NorZinc Ltd*
Belinda Labatte, Mandalay Resources Corporation***
Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.*
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Tina Markovic, BHP Billiton Canada inc.**
John McConnell, Victoria Gold Corp.**
Don McDonald, NorZinc Ltd***
Cory McPhee, Vale
Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited
Ed Opitz, Kinross Gold Corporation*
Jean Ouellet, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.***
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
George Read, Star Diamond Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Ltd
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Derek Riehm, Lundin Mining Corporation
Hélène Robitaille, Stornoway Diamond Corporation**
Luke Russell, Hecla Québec inc.****
Sahba Safavi, MMG Limited**
Maciej Sciazko, Nyrstar***
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Peter Sinclair, Société aurifère Barrick**
Marcia Smith, Ressources Teck Limitée
Bruce Sprague, NexGen Energy Ltd
Kelly Strong, Nyrstar*
Scott Stringer, Newmont Canada Corporation***
Travis Temple, Hudbay Minerals Inc.
Mike van Akkooi, Kinross Gold Corporation***
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
Steve Wood, Sherritt International Corporation
Penggui Yan, HD Mining International Ltd

* Départ en 2018
** Départ au début 2019
*** Arrivée en 2018
**** Arrivée au début 2019

COMITÉ EXÉCUTIF

Brent Bergeron, Goldcorp inc.
Marc Boissonneault, Glencore***
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada****
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Elliot Holland, Dominion Diamond Corporation
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée***
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.*
Cory McPhee, Vale
Peter Read, Syncrude Canada Ltd
Marcia Smith, Ressources Teck Limitée
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Travis Temple, Hudbay Minerals Inc.
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.
Alice Wong, Corporation Cameco

* Départ en 2018
** Départ au début 2019
*** Arrivée en 2018
**** Arrivée au début 2019

ADMINISTRATEURS

Anne Marie Toutant, présidente
Gordon Stothart, vice-président
Cory McPhee, vice-président
Travis Temple, trésorier
Pierre Gratton, président et chef de la direction et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES PERPÉTUELS

Jim Carter
Doug Horswill
William James
Norman Keevil

ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE *VDMD*
Président : Peter Read, Syncrude Canada Ltd

Joe Boaro, First Quantum Minerals
Marc Boissonneault, Glencore***
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Bryan Cox, Mining Association of British Columbia**
Scott Davidson, New Gold Inc.***
Blair Dickerson, Rio Tinto Canada*
Craig Ford, Excellon Resources Inc.
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
Rhys Jenkins, Rio Tinto***
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
Ed Kniel, Ressources Teck Limitée***
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Tina Markovic, BHP Billiton Canada Inc.
Cory McPhee, Vale
Josée Méthot, Association minière du Québec
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée***
Tom Syer, Ressources Teck Limitée**
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.
Dennis Wilson, New Gold Inc.*
Penggui Yan, HD Mining International Ltd

* Départ en 2018
** Départ au début 2019
*** Arrivée en 2018
**** Arrivée au début 2019

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCI)
Theresa Baikie, Catégorie d'Autochtone
Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
Jocelyn Fraser, Catégorie du développement international****
Tim Johnston, Catégorie du développement économique et communautaire
Stephen Hazell, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
Sujane Kandasamy, Catégorie ONGE****
Joy Kennedy, Catégorie d'ONG à vocation sociale (incluant les organisations religieuses)
Nathan Lemphers, Catégorie d'ONG à vocation environnementale*
Doug Olthuis, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
Philip Oxhorn, Ph. D., Catégorie du développement international*
Maya Stano, Catégorie d'expert
Stephen Walker, Catégorie des finances et investissement
Chef David Walkem, Catégorie du développement économique et communautaire

* Départ en 2018
** Départ au début 2019
*** Arrivée en 2018
**** Arrivée au début 2019

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU GCCI
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
Josée Méthot, Association minière du Québec
Cory McPhee, Vale*
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc. (observatrice)
Peter Read, Syncrude Canada Ltd
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals Inc.
Alice Wong, Corporation Cameco***
Scott Yarrow, Glencore

* Départ en 2018
** Départ au début 2019
*** Arrivée en 2018
**** Arrivée au début 2019

CHEFS DE L'INITIATIVE *VDMD*

Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Vice-président : Shane Borchardt, Corporation Cameco

Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Meghan Barnett, Glencore
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Chris Browne, Vale
Bob Butler, Glencore
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Chantal Clément, Goldcorp inc.
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd
Scott Davidson, New Gold Inc.
Normand D'Anjou, Canadian Malartic Corporation
Denis Desbiens, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Jean-François Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Guy Dufour, Glencore
Craig Ford, Excellon Resources Inc.
Kris Frederickson, Suncor Énergie inc.
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Michaela Illie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Rhys Jenkins, Rio Tinto
Liane Kelly, B2Gold Corp.
Laurie Kelly, Ressources Teck Limitée
Ed Kniel, Ressources Teck Limitée
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd
Maxime Lachance, Association minière du Québec
Norman Ladouceur, Mines Agnico Eagle Limitée
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Pascal Lavoie, Mines Agnico Eagle Limitée
Claudine Lee, Dominion Diamond Mines ULC
Emma Leith, Mines Agnico Eagle Limitée
Charles Levac, Glencore
Janice Linehan, Suncor Énergie inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Sarah McLean, De Beers Canada inc.
Loris Molino, Vale
Andrew Moore, Baffinland Iron Mines Corporation
Maurice Moreau, Glencore
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Karen Paquette, Vale
Michael Patterson, Anglo American
Serge Pelletier, Glencore
Nicole Pesonen, Nyrstar
Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation
Cara Rockwood, IAMGOLD Corporation
Lyle Safronetz, Vale
Dale Shafer, Société aurifère Barrick
Johan Skoglund, Nyrstar
Roger Souckey, Goldcorp inc.
Gail Susana Ross, Société aurifère Barrick
Lindsey Taylor, IAMGOLD Corporation
Denis Therrien, Mines Agnico Eagle Limitée
Petrina Torgerson, Goldcorp inc.
Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
Eric Westrum, Suncor Énergie inc.
Lynda Wilson-Hare, Glencore
Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited

RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE
Président : Christian Del Valle, Newmont Goldcorp Corporation
Vice-président : David Clarry, HudBay Minerals Inc.

Karina Andrus, Advisian (WorleyParsons Group)
David Barrett, Eldorado Gold Corporation
Joe Boaro, First Quantum Minerals
Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle Limitée
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Aidan Davy, Conseil international des mines et métaux
Christian Del Valle, Goldcorp inc.
Paul Doucet, International SOS Canada Inc.
Kyle Dufresne, Rio Tinto Canada
Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
Craig Ford, Excellon Resources Inc.
Kris Frederickson, Suncor Énergie inc.
Ross Gallinger, Yamana Gold Inc.
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
Erin Johnston, Lundin Foundation
Ana Gabriela Juarez, Juarez Enviornmental Consultants Inc.
Liane Kelly, B2Gold Corp.
Steffen Kramer, B2Gold Corp.
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Cory McPhee, Vale
Monica Moretto, Pan American Silver Corp.
Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
Channa Pelpola, Ressources Teck Limitée
Diane Pinto, Advisian (WorleyParsons Group)
Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Caroline Rossignol, Lundin Mining Corporation
Amélie Rouleau, Glencore
Luke Russell, Hecla Québec inc.
Jamie Sawyer, International SOS Canada Inc.
Jay Schlosar, Ressources Teck Limitée
Alaina Shams, IAMGOLD Corporation
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Roger Souckey, Goldcorp inc.
Rose Stacey, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Aaron Steeghs, Yamana Gold Inc.
Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd
Eric Westrum, Suncor Énergie inc.
Tricia Wilhelm, Anglo American plc
Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Linda Wrong, Lundin Mining Corporation

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES
Présidente : Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd

Charles Birchall, Willms & Shier
Bethany Borody, New Gold Inc.
Darrel Burnouf, Corporation Cameco
Marguerite Chambers, HudBay Minerals Inc.
Carolyn Chisholm, Rio Tinto
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Chantal Clément, Goldcorp inc.

Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Lisa Damiani, New Gold Inc.
Jean-François Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée
Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
Kent England, Corporation Cameco
Véronique Fortier, Hecla Québec inc.
Norman Fraser, Ressources Teck Limitée
Renald Gauthier, CIMA+
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée
Gris Bryn, McCarthy Tétrault
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Leanne Hall, Deloitte
Joshua Hardy, Rio Tinto
Johnathan Huntington, Corporation Cameco
Dana Imbeault, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Étienne Lamy, Rio Tinto
Ryan Land, Vale
Pascale Larouche, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Heather Lawrence, Ressources Teck Limitée
Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
Gaeleen McPherson, Dominion Diamond Mines ULC
Martha Manuel, New Gold Inc.
Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba
Sarah McLean, De Beers Canada inc.
Ryan Montpellier, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Glenn Nolan, Noront Resources Ltd
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Mark Prystupa, Suncor Énergie inc.
Neil Rayner, Ressources Teck Limitée
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée
Amélie Rouleau, Glencore
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Ken Smith, BHP Billiton Canada inc.
Roger Souckey, Goldcorp inc.
Bruce Sprague, NexGen Energy Ltd
Luka Stevanovic, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Rebecca Sullivan, Suncor Énergie inc.
Tom Syer, Ressources Teck Limitée
Yves Thomassin, BBA Inc.
Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Blake Williams, Bennett Jones LLP

COMITÉ DE L'ÉNERGIE
Président : Chris Adachi, Ressources Teck Limitée

Michael Aire, Newmont Mining Corporation
Louiza Bell, Ressources Teck Limitée
Charles Birchall, Willms & Shier
Russell Blades, Société aurifère Barrick
Shane Borchardt, Corporation Cameco
Cheryl Brownlee, Ontario Mining Association
Marc Butler, Glencore
Liana Centomo, Glencore
Marc-André Charette, Corporation Cameco
Carolyn Chisholm, Rio Tinto
Andrew Cooper, New Gold Inc.
Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
R. Duinker, Hatch & Associates inc.
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Patricia Groulx, Ressources Teck Limitée
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Aaron Ling, Advisian (WorleyParsons Group)
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.

Mark Passi, Glencore
Frank Petrolo, Vale
Frédéric Picard, Rio Tinto
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Harold Todd, Ressources Teck Limitée
Lyle Trytten, Sherritt International Corporation
Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines inc.
Blake Williams, Bennett Jones LLP
Scott Yarrow, Glencore
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants Inc.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
Président : Mark Freberg, Ressources Teck Limitée

Marko Adzic, Ressources Teck Limitée
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Mike Aziz, Goldcorp Canada Ltd
Brady Balicki, Corporation Cameco
John R. Barber, Goldcorp inc.
Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd
Meera Bawa, Ressources Teck Limitée
Suzanne Belanger, Ressources Teck Limitée
Fariel Benameur, Rio Tinto
Debbie Berthelot, BHP Billiton
Charles Birchall, Willms & Shier
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
Stéphane Brienne, Ressources Teck Limitée
Marc Butler, Glencore Canada
Bob Butler, Glencore Canada
Michael A. Cameron, The Chemours Canada Company
Kathryn Campbell, Hatch & Associates inc.
Jim Chan, ERM Consultants Canada Ltd
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Derek Chubb, ERM Consultants Canada Ltd
Chantal Clément, Goldcorp inc.
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd
Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
Denise Cormier, Compagnie minière IOC
Erin Cullen, Vale
Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd
Sheila Daniel, Wood (anciennement AMEC)
Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
Tamara Darwish, Golder Associates
Scott Davidson, New Gold Inc.
Michael Davies, Ressources Teck Limitée
Richard Deane, Ressources Teck Limitée
Mark Deans, Goldcorp inc.
David Derosa, Ressources Teck Limitée
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
Chris D'Odorico, Ressources Teck Limitée
Mary Dubel, Vale
Guy Dufour, Glencore
Kent England, Corporation Cameco
Aynsley Foss, Ontario Mining Association
Mira Gauvin, Dentons
Jennie Gjertsen, Goldcorp inc.
Monika Greenfield, RWDI
Alan Hair, HudBay Minerals inc.
Brent Hamblin, First Quantum Minerals
David Harpley, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Shawn Harriman, NexGen Energy Ltd

Shane Hayes, Société aurifère Barrick
Holly Heffner, BHP Billiton
Frances Hilderman, Rio Tinto
Steven Hilts, Ressources Teck Limitée
Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Bradley Horne, Stantec
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
Carolyn Hunt, Vale
Matt Hynes, Vale
Michaela Ilie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Rhys Jenkins, Rio Tinto
Troy Jones, Ressources Teck Limitée
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
Laurie Kelly, Ressources Teck Limitée
Harry Kim, Hatch & Associates inc.
Lindsay Kislock, Mining Association of British Columbia
Dale Klodnicki, Wood (anciennement AMEC)
Nural Kuyucak, Golder Associates
Maxime Lachance, Association minière du Québec
Donald Laflamme, Rio Tinto
Anthony Lambert, BHP Billiton
Lisa Lanteigne, Vale
Simon Latulippe, groupe WSP
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Jacques Leclerc, Nyrstar
Claudine Lee, Dominion Diamond Mines ULC
Carolina Leseigneur, Golder Associates
Janice Linehan, Suncor Énergie inc.
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
John Machin, Syncrude Canada Ltd
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Scott Maloney, Ressources Teck Limitée
Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Stephanie Marshall, Glencore
Dennis Martin, Vale
Shane Matson, Goldcorp inc.
Samantha McGarry, Glencore
Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba
Sarah McLean, De Beers Canada
Jennifer McPhail, Stantec
Allison Merla, Vale
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
Dewayne Mills, The Chemours Canada Company
Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
Shannon Mitchell, Vale
Loris Molino, Vale
Ashley Moncrief, Goldcorp inc.
Liam Mooney, Corporation Cameco
Christine Moore, Intrinsik Corp.
Maurice (Moe) Moreau, Glencore
Maxime Morin, BHP Billiton
Laura Mucklow, Glencore
Mary Murdoch, Stantec
Kevin Nagy, Corporation Cameco
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Bryan Neeley, Goldcorp inc.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Karen Paquette, Vale
Alvaro Paredes, Wood (anciennement AMEC)
Mark Passi, Glencore
Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Chad Pearson, Glencore

Steve Pelletier, Glencore
Nicole Pesonen, Nyrstar
John Petherick, Glencore
Greg Poholka, Sherritt International Corporation
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) Inc.
Lisa Ramilo, EcoReg Solutions Inc.
Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Chris Ransom, Glencore
George Read, Star Diamond Corporation (anciennement Shore Gold Inc.)
Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée
Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd
Keith Russell, Partners in Performance
James Russell, Goldcorp inc.
Mark Ruthven, Wood (anciennement AMEC)
Lyle Safronetz, Vale
Jared Saunders, Vale
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Dale Shafer, Société aurifère Barrick
Sean Sharpe, Glencore
Neil Shelly, Alberta Chamber of Resources
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Johan Skoglund, Nyrstar
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.
Roger Souckey, Goldcorp inc.
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Sylvie St-Jean, New Gold Inc.
Stéphanie Thibeault, Goldcorp inc.
Yves Thomassin, BBA Inc.
Ryan Tibbles, Knight Piésold Ltd
Ryan Todd, New Gold Inc.
Petrina Torgerson, Goldcorp inc.
Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
Nick Tremblay, Rio Tinto
France Trépanier, Goldcorp inc.
Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd
Richard Viflanzof, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Kathryn Wherry, Hatch & Associates inc.
Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Blake Williams, Bennett Jones LLP
Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates inc.
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials Inc.
Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
Linda Wrong, Lundin Mining Corporation
David Yaschyshyn, Glencore
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants Inc.
Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES
Président : Tom Ormsby, De Beers Canada

Dale Austin, Corporation Cameco
Meera Bawa, Ressources Teck Limitée
Doug Brown, Ressources Teck Limitée
Scott Brubacher, HudBay Minerals Inc.
Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
Louise Burgess, Eldorado Gold Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd
Nicolas Dalmau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Melissa Desrochers, Mines Agnico Eagle Limitée

Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
Kyle Dufresne, Rio Tinto Canada
Christina M. Erling, Société aurifère Barrick
Nathalie Frackleton, Mines Agnico Eagle Limitée
Peter Fuchs, Glencore
Claudine Gagnon, Rio Tinto Canada
Joel Giebelhaus, Canadian Natural Resources Limited
Daniel Goodwin, Suncor Énergie inc.
Jean-Pierre Grégoire, Rio Tinto Canada
Wellsley Hamilton, Goldcorp inc.
Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Jeff Hanman, Ressources Teck Limitée
Joshua Hardy, Rio Tinto
Jeff Hryhoriw, Corporation Cameco
Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
Kristy Kenny, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Dany Laferrière, Suncor Énergie inc.
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
Andy Lloyd, Société aurifère Barrick
Poonam Madan, Sherritt International Corporation
Christine Marks, Goldcorp inc.
Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba
Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
Cory McPhee, Vale
John Mullally, Goldcorp inc.
Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation
Neil Reeder, B2Gold Corp.
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée
Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd
Emily Robb, Vale
Luke Russell, Hecla Québec inc.
Christopher Ryder, BHP Billiton Canada inc.
Alaina Shams, IAMGOLD Corporation
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd
Michael Southern, Suncor Énergie inc.
Mathieu St-Amant, Association minière du Québec
Steve Virtue, Yamana Gold Inc.
Tracey Wolsey, Suncor Énergie inc.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS
Président : Michael Davies, Ressources Teck Limitée

Jennifer Abols, Lundin Mining Corporation
Tracy Anderson, First Quantum Minerals
Chris Anderson, Ressources Teck Limitée
Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.
Paul Bedell, Golder Associates
Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
David Bleiker, AMEC Foster Wheeler Inc.
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Chantal Clément, Goldcorp inc.
Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
Scott Davidson, New Gold Inc.
Randy Donato, Vale
Norman Eenkooren, Suncor Énergie inc.
Barry Esford, Corporation Cameco
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation
Helen Harper, Glencore
Stephen Hebb, Compagnie minière IOC
Carlos Iturralde, De Beers Canada

Karlis Jansons, Tetra Tech
Troy Jones, Ressources Teck Limitée
Ana Gabriela Juarez, Juarez Enviornmental Consultants Inc.
Dr Adrian Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée
Anthony Lambert, BHP Billiton
Simon Latulippe, groupe WSP
Isabelle Lévesque, Rio Tinto
Marc Lincoln, De Beers Canada
Scott Martens, Canadian Natural Resources Limited
Wayne Mimura, Syncrude Canada Ltd
Peter Mooney, Dominion Diamond Corporation
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd
Luciano Piciacchia, BBA Inc.
Trevor Podiama, SRK Consulting Inc.
Michael Richardson, Advisian (WorleyParsons Group)
Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée
Lyle Safronetz, Vale
Conrad Savoie, Syncrude Canada Ltd
Rick Schwenger, Glencore
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Rick Siwik, Siwik Consulting Inc.
Greg Smyth, Knight Piésold Ltd
Michelle Velez, Syncrude Canada Ltd

COMITÉ SCIENTIFIQUE
Président : Kent England, Corporation Cameco

Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd
Brady Balicki, Corporation Cameco
John R. Barber, Goldcorp inc.
Meera Bawa, Ressources Teck Limitée
Fariel Benameur, Rio Tinto
Debbie Berthelot, BHP Billiton
Valérie Bertrand, Golder Associates
Annie Blier, Hecla Québec inc.
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
Marc Butler, Glencore
Michael A. Cameron, The Chemours Canada Company
Kathryn Campbell, Hatch & Associates inc.
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd
Denise Cormier, Compagnie minière IOC
Sheila Daniel, Wood (anciennement AMEC)
Tamara Darwish, Golder Associates
Richard Deane, Ressources Teck Limitée
Mark Deans, Goldcorp inc.
David Derosa, Ressources Teck Limitée
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
Guy Dufour, Glencore Canada (Nickel)
Aynsley Foss, Ontario Mining Association
Mira Gauvin, Dentons
Jennie Gjertsen, Goldcorp inc.
Monika Greenfield, RWDI
Shawn Harriman, NexGen Energy Ltd
Holly Heffner, BHP Billiton
Bradley Horne, Stantec
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
Carolyn Hunt, Vale
Michaela Ilie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Rhys Jenkins, Rio Tinto
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.

Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
Harry Kim, Hatch & Associates inc.
Lindsay Kislock, Mining Association of British Columbia
Nural Kuyucak, Golder Associates
Maxime Lachance, Association minière du Québec
Donald Laflamme, Rio Tinto
Anthony Lambert, BHP Billiton
Martin Larose, Groupe WSP
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Jacques Leclerc, Nyrstar
Carolina Leseigneur, Golder Associates
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers
Scott Maloney, Ressources Teck Limitée
Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba
Sarah McLean, Groupe d'entreprises De Beers
Jennifer McPhail, Stantec
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
Dewayne Mills, The Chemours Canada Company
Ashley Moncrief, Goldcorp Canada Ltd
Christine Moore, Intrinsik Corp.
Maxime Morin, BHP Billiton
Laura Mucklow, Glencore, Canada
Mary Murdoch, Stantec
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Karen Paquette, Vale
Steve Pelletier, Glencore
Greg Poholka, Sherritt International Corporation
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) Inc.
Lisa Ramilo, EcoReg Solutions Inc.
Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants Inc.
Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée
James Russell, Goldcorp inc.
Mark Ruthven, Wood (anciennement AMEC)
Dale Shafer, Société aurifère Barrick
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.
Roger Souckey, Goldcorp inc.
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Sylvie St-Jean, New Gold Inc.
Yves Thomassin, BBA Inc.
Ryan Tibbles, Knight Piésold Ltd
Petrina Torgerson, Goldcorp inc.
Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
Nick Tremblay, Rio Tinto
Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd
Glen Watson, Vale
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates inc.
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants Inc.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ
Président : Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada

Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain
Thomas Cheung, Ressources Teck Limitée
Robert De Biasio, Vale
Ron Gagle, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Iam Gamble, Thorsteinssons
Philip Hopwood, Deloitte
Jacob Kulinski, ArcelorMittal Canada
Louis Martin, Glencore Canada
Chris McLean, Hecla Québec inc.

Pat MacNamara, Mines Agnico Eagle Limitée
Maurice McClure, Compagnie minière IOC
Julie Morier, Rio Tinto Canada
Susanne Playford, HudBay Minerals Inc.
Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
John Turner, Fasken Martineau

COMITÉ DU TRANSPORT
Président : Brad Johnston, Ressources Teck Limitée

Ron Annesley, Société aurifère Barrick
Jamie Brecht, BHP Billiton Canada inc.
François Brisson, Compagnie minière IOC
Marc Butler, Glencore
Marc-André Charette, Corporation Cameco
Jay Cooper, HudBay Minerals inc.
Vince D'Amico, Glencore
Paul Graham, Vale
Thomas Hobbs, Norfalco Inc., une compagnie Glencore
Paul Kolisnyk, Ressources Teck Limitée
Cory Kos, Cemeco Corporation
Harald Kullmann, Advisian (WorleyParsons Group)
Eric Kuraitis, NorFalco, une compagnie Glencore
Brian Kurczaba, HudBay Minerals Inc.
Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.
Gordon Mattson, Ressources Teck Limitée
Benoit Méthot, Compagnie minière IOC
Pat Murphy, Glencore
Stephen Nelson, Suncor Énergie inc.
Martin Pede, Glencore
Frank Petrolo, Vale
Kathy Piersanti, HudBay Minerals Inc.
Amélie Rouleau, Glencore
Lyle Safronetz, Vale
Daniel Sauvé, Glencore
Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
Don Smith, Ressources Teck Limitée
Suresh Soundararajan, Suncor Énergie inc.
Jamie Veilleux, Glencore
Patrick Walker, Rio Tinto Canada
John Zaidan, Corporation Cameco

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD
Président par intérim : Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée

Rebecca Alty, Diavik Diamond Mines Inc.
Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
Brent Bergeron, Goldcorp inc.
Charles Birchall, Willms & Shier
Mike Clark, Alexco Resource Corp.
Chantal Clément, Goldcorp inc.
Richard Cooke, Knight Piésold Ltd
Dominique Girard, Mines Agnico Eagle Limitée
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
John Kearney, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)
Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada
Bill Mercer, Avalon Advanced Materials Inc.
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Vic Pakalnis, MIRARCO
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials Inc.
Laura Worsley-Brown, Dominion Diamond Corporation

SOCIÉTÉS MEMBRES

Mines Agnico Eagle Limitée
Alexco Resource Corp.
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
B2Gold Corp.
Baffinland Iron Mines Corporation
Société aurifère Barrick
BHP Billiton Canada inc.
Corporation Cameco
Canadian Natural Resources Limited
De Beers Canada inc.
Dominion Diamond Mines ULC
Eldorado Gold Corporation
Excellon Resources Inc.
First Quantum Minerals
Glencore
Goldcorp inc.
HD Mining International Ltd
Hecla Québec inc. ****
HudBay Minerals inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation**
Kinross Gold Corporation
Lundin Mining Corporation
Mandalay Resources Corporation***
MMG Limited**
New Gold Inc.
Newmont Canada Corporation
NexGen Energy Ltd*
Noront Resources Ltd
NorZinc Ltd
Nyrstar
Pan American Silver Corp.
Rio Tinto Canada
Monnaie royale canadienne
Sherritt International Corporation
Star Diamond Corporation
Stornoway Diamond Corporation
Suncor Énergie inc.
Syncrude Canada Ltd
Taseko Mines Ltd*
Ressources Teck Limitée
Vale
Victoria Gold Corporation**
Western Copper and Gold Corporation
Yamana Gold Inc.***

MEMBRES ASSOCIÉS

AECOM*
Advisian (WorleyParsons Group)
Alexander Proudfoot
Atlas Copco Construction and Mining**
Ausenco
Avalon Advanced Materials Inc.
Barr Engineering and Environmental
BBA Inc.
Bennett Jones LLP***
BGC Engineering inc.
Boart Longyear
Borden Ladner Gervais**
Canada North Environmental Services
Cementation Canada inc.
Centre for Excellence in Mining and Innovation
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd

Marchés mondiaux CIBC
CIMA +
COREM
Deloitte
Dentons
Des Nehde Development**
Ecological and Regulatory Solutions Inc.
ÉEM inc.
EPC Canada*
ERM Canada Corporation
Ernst & Young LLP**
Fasken Martineau
Geosyntec Consultants International Inc.
Golder Associates
Hatch Ltée
International SOS Canada Ltd***
Intrinsik Environmental Sciences Inc.
Juarez Enviornmental Consultants Inc.
Klohn Crippen Berger Ltd
Knight Piésold Ltd
Lawson Lundell LLP
Maxxam Analytics International Corporation
McCarthy Tétrault
MIRARCO
Groupe NEAS
Norton Rose Fulbright Canada LLP***
Norwest Corporation
Orica Canada inc.
Partners in Performance
Quadra Chemicals Ltd
RWDI
SGS Minerals Services
SMS Equipment Inc.
SNC-Lavalin inc.
SRK Consulting Inc.
Stantec Consulting Ltd
The Chemours Canada Company
Thorsteinssons
Tickmark Corp.
Willis Towers Watson
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP
Wood
Groupe WSP

MEMBRES NON VOTANTS
Alberta Chamber of Resources
Conseil canadien de l'innovation minière
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Mining Association of British Columbia
Mining Association of Manitoba
Mining Association of Nova Scotia
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Mining Industry NL
Mining Suppliers Trade Association
Association minière du Nouveau-Brunswick
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Ontario Mining Association
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Association minière du Québec
Saskatchewan Mining Association
Chambre des mines du Yukon

* Départ en 2018
** Départ au début 2019
*** Arrivée en 2018 / **** Arrivée au début 2019

MEMBRES NON VOTANTS

Alberta Chamber of Resources
Conseil canadien de l'innovation minière
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Mining Association of British Columbia
Mining Association of Manitoba
Mining Association of Nova Scotia
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Mining Industry NL
Mining Suppliers Trade Association
Association minière du Nouveau-Brunswick
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Ontario Mining Association
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Association minière du Québec
Saskatchewan Mining Association
Chambre des mines du Yukon

PERSONNEL DE L'AMC

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Danielle Poitras
Adjointe de direction

Ben Chalmers
Vice-président, Développement durable

Charles Dumaresq
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Geoff Smith
Vice-président, Affaires gouvernementales et autochtones

Brendan Marshall
Vice-président, Affaires économiques et du Nord

Cynthia Waldmeier*
Directrice, Communications

Jessica Draker**
Directrice, Communications

Marilyn Fortin
Directrice, Services corporatifs

Tara Shea***
Directrice, Initiative *Vers le développement minier durable*

Andrew de Vries*
Scientifique principal en conservation et directeur de la durabilité

Debbie Villeneuve
Agente financière

Rebecca Lafontaine
Adjointe administrative

* Arrivée à l'AMC en 2018
** Départ de l'AMC en 2018
*** En congé parental

www.mining.ca

@theminingstory